

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°6

JUIN 2014



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Juin 2014
ISSN 1148-4853

Table des matières

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Naziha ATTIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS) - DEC141638DR01 - 06/06/2014
- Décision portant nomination de Mme Aline ATHUS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) - DEC141636DR01 - 06/06/2014

07.01.01.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Laurence GAREAUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF) - DEC141387DR01 - 06/06/2014
- Décision portant nomination de Mme Jamila MELIANI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) - DEC141641DR01 - 06/06/2014
- Décision portant nomination de Mme Naziha ATTIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS) - DEC141639DR01 - 06/06/2014
- Décision portant nomination de Mme Aline ATHUS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) - DEC141637DR01 - 06/06/2014
- Décision portant nomination de Mme Stéphanie DUBOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO) - DEC141600DR01 - 02/06/2014
- Décision portant nomination de M. Pascal MAYTRAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP) - DEC141388DR01 - 10/06/2014
- Décision portant nomination de Mme Lydie PAVILI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) - DEC141642DR01 - 06/06/2014

07.01.02. DR2

07.01.02.06. 2014

- Assistant de prévention AP d'unité mixte Thierry Delaveau UMR7238 - DEC140698DR02 - 13/05/2014
- Décision nomination Assistant de prévention Thiéry Guillou UMR8220 - DEC141231DR02 - 10/04/2014
- Décision nomination PCR Pascale Jolivet UMR8226 - DEC141157DR02 - 04/04/2014
- Décision nomination PCR Hélène Thomassin-Bourrel UMR7622 - DEC141155DR02 - 04/04/2014
- Décision nomination PCR Lise-Marie Chamoreau UMR8232 - DEC141154DR02 - 04/04/2014
- Décision nomination Assistant de Prévention Laetitia Cavellini - UMR8226 - DEC141053DR02 - 24/03/2014
- Décision fin de fonctions Assistante de prévention - Delphine Rider UMS3332 - DEC141027DR02 - 20/03/2014

07.01.03. DR3

07.01.03.05. 2013

- Décision de nomination AP Mme MACZKOWIAK (UMR3347) - DEC132538DR03 - 01/09/2013

07.01.03.06. 2014

- Décision de nomination AP Mme JOUBERT (UMR8126) - DEC132535DR03 - 28/01/2014

- Décision portant nomination de Jean Michel Roynard directeur adjoint par intérim de l'UMR 7107 - DEC141493INSHS - 05/06/2014

- Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs et évolution - DEC141562DR03 - 27/05/2014

- Décision portant nomination de Mme Valérie Chambon aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR3666 intitulée Chimie biologique des membranes et ciblage thérapeutique - DEC141567DR03 - 27/05/2014

- Décision portant nomination de Mme Delphine Gey aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative - DEC141746DR03 - 25/06/2014

- Décision portant nomination de Mme Françoise Dessarps-Freichy aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR8200 intitulée Stabilité génétique et oncogénèse - DEC141747DR03 - 25/06/2014

- Décision portant nomination de Mme Anne-Marie Lachages aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique: bases fondamentales et cancer - DEC141748DR03 - 25/06/2014

07.01.04. DR4

07.01.04.06. 2014

- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - K. Tophile - UMR8195 - DEC141353DR04 - 11/04/2014

- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - M. Cousseau - UMS3504 - DEC141351DR04 - 11/04/2014

07.01.05. DR5

07.01.05.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Olivia Mauguin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche UMR0020 intitulée laboratoire de photonique et de nanostructures. - DEC141505DR05 - 19/05/2014

- Nomination de M Hervé DUMEZ aux fonctions de directeur de l'UMR7176 - DEC140052INSHS - 17/06/2014

- Décision portant nomination de Mme Caroline Hamon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR8215 intitulée trajectoires de la sédentarisation à l'Etat. - DEC141271DR05 - 11/04/2014

- Décision portant nomination de Mme Nathanaëlle Schneider aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7174 intitulée institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque IRDEP. - DEC141556DR05 - 26/05/2014

07.01.07. DR7

07.01.07.06. 2014

- Décision portant prolongation de la nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche UMR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) - DEC141114IN2P3 - 05/06/2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel OLIVIER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5023 intitulée "Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés" - DEC141213DR07 - 22/04/2014

- Décision portant confirmation de nomination de M. Patrick MANAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3444 intitulée "BioSciences Gerland-Lyon Sud". -

DEC140720DR07 - 27/02/2014

07.01.08. DR8

07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Stéphane GOFFINONT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" (CBM) - DEC141628DR08 - 27/05/2014

- Décision portant nomination de M. Franck COSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" (CBM) - DEC141630DR08 - 27/05/2014

- Décision portant nomination de M. Friedrich PILLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" (CBM) - DEC141629DR08 - 27/05/2014

07.01.10. DR11

07.01.10.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Christian PHILOUZE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5250 intitulée DCM - DEC141699DR11 - 04/06/2014

- Décision portant nomination de M. Bernard BOUTHERIN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie - DEC141635DR11 - 06/06/2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Louis Barrat, directeur par intérim et de M. Eric Lacot directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5588 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy) » - DEC141496INP - 10/06/2014

- Décision portant nomination de M. Jean François CONSTANT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5250 intitulée DCM

- DEC141700DR11 - 04/06/2014

07.01.11. DR12

07.01.11.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Sylvain HENRY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM) - DEC141364DR12 - 25/04/2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Dirk HOFFMANN, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM) - DEC141363DR12 - 25/04/2014

- Décision portant nomination de M. Frédéric GUIBAL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) - DEC140544DR12 - 16/04/2014

07.01.12. DR13

07.01.12.06. 2014

- Décision de nomination AP de Mme Damian Marjorie UMR5247 - DEC141393DR13 - 24/04/2014

- Décision de cessation AP de Mr RENAUD PODOR UMR5257 - DEC141109DR13 - 31/03/2014

- Décision de cessation AP de M BRUNEL UMR5247 - DEC141201DR13 - 08/04/2014

- Décision de nomination AP de M LE GOFF UMR5257 - DEC141221DR13 - 10/04/2014

07.01.16. DR17

07.01.16.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Jessy VIOUGEAS aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange - DEC141626DR16 - 02/01/2014

07.01.17. DR18

07.01.17.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Pascale VIGNERON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7338 intitulée BioMécanique et BioIngénierie - DEC141481DR18 - 11/06/2014

- Décision portant nomination de M. Richard Sobel aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'USR3185 (MESHs) - DEC141539INSHS - 23/06/2014

07.01.18. DR19

07.01.18.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Edwige AUVRAY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6085 intitulée Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem (LMRS) - DEC140739DR19 - 21/02/2014

- Décision portant nomination de M. Henri CAVALIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6614 intitulée COMPLEXE de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie (CORIA) - DEC140723DR19 - 02/10/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Paul GOSSET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés - DEC141722DR19 - 23/06/2014

- Décision portant nomination de M. Laurent Coquet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6270 intitulée Polymères, Biopolymères, Surfaces (PBS) - DEC140722DR19 - 01/10/2013

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.06. 2014

- Décision modifiant la décision DEC130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - DEC141687SGCN - 16/06/2014

- Décision portant nomination de Mme Priscilla Dacher aux fonctions de directrice adjointe de la communication par intérim - DEC141640DAJ - 18/06/2014

07.01.22. Instituts

07.01.22.06. 2014

- Nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7266 -LIENSs à compter du 1er mars 2014, en remplacement de M. Paco BUSTAMANTE - DEC141444INEE - 05/06/2014

- Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée aux fonctions de directeur de l'institut de physique par intérim - DEC141668DAJ - 24/06/2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. François-Xavier FAUVELLE aux fonctions de directeur de l'UMR5608-TRACES - DEC141602INEE - 26/06/2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Lluis QUINTANA-MURCI, directeur par intérim de l'unité de recherche associée URA3012 intitulée "Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique" - DEC141603INEE - 16/06/2014

- Décision portant nomination de Mme Pascale Delecluse aux fonctions de directrice de l'Institut national des sciences de l'univers - DEC141610DAJ - 18/06/2014

07.01.23. Décisions collectives de nomination

07.01.23.06. 2014

- Décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation (campagne 2014) - DEC141519DRH - 26/05/2014

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier CHALINE, directeur de l'unité FRE3669 intitulée Maison de la Recherche Paris IV - Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141598DR01 - 02/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Madame Dominique MEDA, directrice de l'unité UMR7170 intitulée Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141701DR01 - 18/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Madame Martine ROULET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfant Malades - Centre de médecine moléculaire - DEC141698DR01 - 18/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier NASSIF, directeur de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfant Malades - Centre de médecine moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141697DR01 - 18/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Christine AUTANT-MATHIEU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane - DEC141693DR01 - 17/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141692DR01 - 17/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Madame Claire LEGAY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8119 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie, Pathologie - DEC141689DR01 - 17/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR81189 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie et Pathologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141688DR01 - 17/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Madame Karine LANINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin - DEC141655DR01 - 11/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141653DR01 - 11/06/2014
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry KIRAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7170 intitulée Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique - DEC141702DR01 - 18/06/2014

07.02.02. DR2

07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bidaud, directeur de l'unité GDR3072 intitulée Robotique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141654DR02 - 11/06/2014
- Décision donnant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle - DEC141526DR02 - 22/05/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141525DR02 - 03/06/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141657DR02 - 11/06/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - DEC141479DR02 - 14/05/2014

07.02.03. DR3

07.02.03.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Paul Gaudillière pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société (CERMES3) - DEC141583DR03 - 28/05/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Paul Gaudillière, directeur de l'unité UMR8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Sociétés (CERMES3) , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141582DR03 - 28/05/2014

- Décision portant nomination de Mme Karyne Debue aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnement - DEC141563DR03 - 27/05/2014

07.02.04. DR4

07.02.04.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité UPS3674 intitulée BioEmergences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141517DR04 - 22/05/2014

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UPS3674 - BioEmergences - DEC141518DR04 - 22/05/2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141661DR04 - 16/06/2014

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8626 - Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques - DEC141665DR04 - 16/06/2014

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8214 - Institut des sciences moléculaires d'Orsay - DEC141606DR04 - 15/05/2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141605DR04 - 15/05/2014

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DR) - V. Debisschop - DEC141535DR04 - 23/05/2014

07.02.05. DR5

07.02.05.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Shhragim Tajbakhsh, à Mme Sandra Thomazo, Mme Mélanie Weigel, à Mme Catherine Houy-Lemaire, et à Mme Sylvia Putak pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement. - DEC141453DR05 - 12/05/2014

- Décision portant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité URA2578 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141452DR05 - 12/05/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe CAVELIER aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire - DEC141520IN2P3 - 12/06/2014

07.02.07. DR7

07.02.07.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne » - DEC141469DAJ - 18/06/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Vianney Dequiedt, directeur par intérim de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141631DR07 - 22/05/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jan Traas, directeur de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et développement des plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141691DR07 - 17/06/2014

07.02.08. DR8

07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier DE VIRON, directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC141671DR08 - 12/06/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Marianne GRABER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs - DEC141672DR08 - 12/06/2014

07.02.09. DR10

07.02.09.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'unité UPR3572 intitulée ICT ç Immunopathologie et chimie thérapeutique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141545DR10 - 26/05/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'unité UPR3572 intitulée ICT ç Immunopathologie et chimie thérapeutique pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC141549DR10 - 26/05/2014

07.02.11. DR12

07.02.11.06. 2014

- Délégation de signature d'Olivier Pouliquen en sa qualité d'ordonnateur secondaire (FR3515) - DEC141003DR12 - 01/04/2014

- Délégation de signature de Mustapha Ouladsine en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7296 LSIS) - DEC141281DR12 - 14/04/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Suzanne De Cheveigné, directrice de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141308DR12 - 15/04/2014

07.02.12. DR13

07.02.12.05. 2013

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale (circonscription Languedoc-Roussillon) - DEC133291DAJ - 10/02/2014

07.02.12.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon - DEC141568DAJ - 20/06/2014

07.02.15. DR16

07.02.15.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Aquitaine » - DEC141579DAJ - 10/06/2014

07.02.16. DR17

07.02.16.06. 2014

- Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe BAPTISTE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141627DR16 - 02/06/2014

07.02.21. Instituts

07.02.21.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - DEC141612DAJ - 18/06/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Vallée, directeur de l'institut de Physique par intérim - DEC141669DAJ - 24/06/2014
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Beuzit, chargé de mission à l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - DEC141559DAJ - 04/06/2014

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.06. DR6

07.03.06.06. 2014

- décision portant modification des instituts de rattachement de l'UMR6049 "Théoriser et modéliser pour aménager (ThéMA)", à compter du 1er juin 2014 - DEC141554INSHS - 17/06/2014

07.03.08. DR8

07.03.08.06. 2014

- Portant modification de la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - DEC141349INC - 03/06/2014

07.03.13. DR14

07.03.13.06. 2014

- Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3667 intitulée "Calcul en Midi-Pyrénées" - DEC133482INSU - 19/12/2013

07.03.15. DR16

07.03.15.06. 2014

- Décision portant renouvellement, changement d'adresse et nomination du directeur de l'unité de service et de recherche USR3140 intitulée « Institut français d'études sur l'Asie centrale » (IFEAC) - DEC141468INSHS - 18/06/2014

07.03.21. Instituts

07.03.21.06. 2014

- Décision portant modification de la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) - GDR3658 - DEC141450INEE - 20/06/2014

07.04. Décisions tarifaires

07.04.01. DR1

07.04.01.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France - DEC141633DR01 - 07/06/2014

07.04.13. DR14

07.04.13.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de la plateforme de chimie de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV) - DEC141601DR14 - 02/06/2014
- Décision relative aux tarifs des produits de la plateforme d'imagerie de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV) - DEC141623DR14 - 02/06/2014

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.06. 2014

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations. - DEC141711DR01 - 19/06/2014

07.06.05. DR5

07.06.05.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7234, intitulée Centre d'Economie de Paris Nord - CEPN - DEC141662DR05 - 11/06/2014
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR125 intitulée Surface du Verre et Interfaces (SVI) - DEC141663DR05 - 11/06/2014
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA) - DEC141664DR05 - 11/06/2014
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7539 intitulée Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA) - DEC141608DR05 - 04/06/2014

07.06.07. DR7

07.06.07.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherches critiques sur le droit (CeRCriD) - DEC141570DR07 - 28/05/2014
- Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Rhône Auvergne - DEC141569DR07 - 27/05/2014
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et Développement des Plantes - DEC141652DR07 - 12/06/2014

07.06.15. DR16

07.06.15.06. 2014

- Décision portant modification de la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales - DEC141522INP - 12/06/2014
- Décision portant création d'un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service UPS2776, intitulée "Pouchet". - DEC141694INSHS - 17/06/2014
- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - DEC141745SGCN - 25/06/2014

07.06.16. DR17

07.06.16.06. 2014

- Ajout de deux nouveaux partenaires IFREMER et CNAM à la convention d'UMS de l'OSU intitulée OSUNA (UMS3281) - DEC141072INSU - 26/03/2014

DEC141638DR01

Décision portant nomination de Mme Naziha ATTIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140883INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS) et nommant Mme Ines ZUPANOV en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 octobre 2013 ;

Considérant que Mme **Naziha ATTIA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Naziha ATTIA**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS) à compter du 14 décembre 2013.

Mme **Naziha ATTIA** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Naziha ATTIA** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **06 JUIN 2014**

Directrice
Inès ZUPANOV

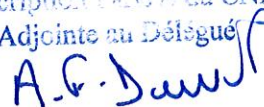
Inès ZUPANOV



Directrice de l'UMR 8564

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris A du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur

DEC141636DR01

Décision portant nomination de Mme Aline ATHUS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121681INSHS portant renouvellement] de l'unité mixte UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) et nommant M. François GIPOULOUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26 février 2013 ;

Considérant que Mme **Aline ATHUS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Aline ATHUS**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) à compter du 14 décembre 2013.

Mme **Aline ATHUS** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Aline ATHUS** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

06 JUIN 2014



François GIPOULOUX

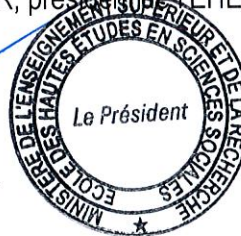
Directeur de l'UMR 8173

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur



DEC141387DR01

Décision portant nomination de Mme Laurence GAREAUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 nommant M. David CHAVALARIAS directeur de l'unité de recherche UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2014. ;

Considérant que **Mme Laurence GAREAUX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord du 11 au 13 mars, puis du 8 au 10 avril 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Laurence GAREAUX**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF).

Mme Laurence GAREAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Laurence GAREAUX** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **06 JUIN 2014**

Le directeur de l' UPS3611
David CHAVALARIAS

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

DEC141641DR01

Décision portant nomination de Mme Jamila MELIANI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant M. Esteban BUCH en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 novembre 2007;

Considérant que Mme **Jamila MELIANI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, du 26 au 28 mai, puis du 23 au 25 juin 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Jamila MELIANI**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Jamila MELIANI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Jamila MELIANI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **06 JUIN 2014**



Esteban BUCH


ESTEBAN BUCH
Directeur du CRAL - UMR 8566

Directeur de l'UMR8566

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Le Président


Pierre-Cyrille Hautcoeur

DEC141639DR01

Décision portant nomination de Mme Naziha ATTIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140883INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS) et nommant Mme Ines ZUPANOV en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 octobre 2013 ;

Considérant que Mme **Naziha ATTIA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Naziha ATTIA**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Naziha ATTIA** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)


Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Naziha ATTIA** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **06 JUIN 2014**

Directrice
Inès ZUPANOV Inès ZUPANOV

Directrice de l'UMR 8564

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A **Pour le Délégué régional de la**
circonscription Paris A du CNRS
L'Adjointe au Délégué

Anne-Françoise DUVAL

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

Le Président

Pierre-Cyrille Hautcoeur

DEC141637DR01

Décision portant nomination de Mme Aline ATHUS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement] de l'unité mixte UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) et nommant M. François GIPOULOUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26 février 2013 ;

Considérant que Mme **Aline ATHUS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Aline ATHUS**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Aline ATHUS** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

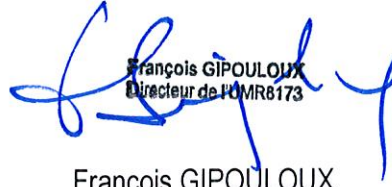
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Aline ATHUS** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

06 JUIN 2014


François GIPOULOUX
Directeur de l'UMR8173

François GIPOULOUX

Directeur de l'UMR 8173

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'UMR 8173

Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur



DEC141600DR01

Décision portant nomination de Mme Stéphanie DUBOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO) et nommant M. Olivier BORRAZ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 février 2009 ;

Considérant que **Mme Stéphanie DUBOIS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, les 3, 4, 5, 30, 31 mars et 1^{er} avril 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Stéphanie DUBOIS**, TCN, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Stéphanie DUBOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Stéphanie DUBOIS** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **02 JUIN 2014**

Olivier BORRAZ



directeur de l'UMR 7116
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric MION, directeur de l'IEP



DEC141388DR01

Décision portant nomination de **M. Pascal MAYTRAUD** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 nommant M. Christian DELAGE directeur de l'unité de recherche UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 12 novembre 2013 ;

Considérant que **M. Pascal MAYTRAUD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord du 11 au 13 mars, puis du 8 au 10 avril 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Pascal MAYTRAUD**, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR301 à compter du 11 avril 2014.

M. Pascal MAYTRAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pascal MAYTRAUD** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **10 JUIN 2014**

Le directeur de l'UPR301
Christian DELAGE

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

DEC141642DR01

Décision portant nomination de Mme Lydie PAVILI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) et nommant M. Daniel FABRE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 mai 2011 ;

Considérant que Mme **Lydie PAVILI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Lydie PAVILI**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Lydie PAVILI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Lydie PAVILI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **06 JUIN 2014**

Daniel FABRE

Directeur de l'UMR 8177
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur

DEC140698DR02

Décision portant nomination de M. Thierry Delaveau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7238 intitulée Biologie computationnelle et quantitative

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7238 et nommant Mme Alessandra Carbone en qualité de directrice ;

Vu la décision DEC141159INSB du 25/04/2014 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte n°7238 Biologie computationnelle et quantitative ;

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 14/02/2014 ;

Considérant que M. Thierry Delaveau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Michel Ange du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry Delaveau, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7238 intitulée Biologie computationnelle et quantitative, à compter du 01/01/2014.

M. Thierry Delaveau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Delaveau est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/05/2014

La directrice de l'unité
Alessandra Carbone

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC141231DR02

Décision portant nomination de M. Thiéry Guillou aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale et nommant M. Philippe Walter en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/02/2014;

Considérant que M. Thiéry Guillou a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 14-15-16 novembre 2005 et les 13-14-15 décembre 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thiéry Guillou, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale à compter du 01/01/2014.

M. Thiéry Guillou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thiéry Guillou est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2014

Le directeur de l'unité
Philippe Walter

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC141157DR02

Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Stéphane Lemaire, directeur de l'unité UMR8226 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion des sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Pascale Jolivet le 13/05/2011 par SGS Qualitest Industrie;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 25/03/2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Pascale Jolivet, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 06/05/2016, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Pascale Jolivet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Pascale Jolivet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2014

Le directeur d'unité
Stéphane Lemaire

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC141155DR02

Décision portant nomination de Mme Hélène Thomassin-Bourrel aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7622 intitulée Biologie du développement

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant Mme Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de l'unité UMR7622;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Hélène Thomassin-Bourrel le 20/06/2012 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 25/03/2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Hélène Thomassin-Bourrel, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection à partir du 01/01/2014 et jusqu'au 16/03/2017, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Hélène Thomassin-Bourrel exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Hélène Thomassin-Bourrel sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2014

La directrice d'unité
Sylvie Schneider-Maunoury

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC141154DR02

Décision portant nomination de Mme Lise-Marie Chamoreau aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant Mme Corinne Aubert, directrice de l'unité UMR8232 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules délivrée à Mme Lise-Marie Chamoreau le 10/05/2012 par le CNAM;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 25/03/2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Lise-Marie Chamoreau, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection du 01/01/2014 et jusqu'au 03/05/2017, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Lise-Marie Chamoreau exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Lise-Marie Chamoreau sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2014

La directrice d'unité
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC141053DR02

Décision portant nomination de Mme Laetitia Cavellini aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes et nommant M. Stéphane Lemaire en qualité de directeur ;

Vu l'avis du comité de direction en date du 13/02/2014;

Considérant que Mme Laetitia Cavellini a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 13/10/2009 au 03/12/2009 (36 heures)

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laetitia Cavellini, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes à compter du 01/01/2014.

Mme Laetitia Cavellini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laetitia Cavellini est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/03/2014

Le directeur de l'unité
Stéphane Lemaire

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC141027DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Delphine Rider-Auroux, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122867DR02 du 22/11/2012 portant nomination de Mme Delphine Rider-Auroux aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Delphine Rider-Auroux dans l'unité du CNRS n°UMS3332, à compter du 01/04/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/03/2014

Le directeur de l'unité
Jean Lorenceau

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Décision portant nomination de Mme Frédérique MACZKOWIAK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A002DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°3347 intitulée Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers et nommant M. Simon SAULE en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 février 2010 ;

Considérant que Mme Frédérique MACZKOWIAK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 4 au 29 octobre 1999 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Frédérique MACZKOWIAK, IE1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Frédérique MACZKOWIAK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Frédérique MACZKOWIAK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Simon SAULE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

Visa du délégué régional de l'INSERM (ou de son délégué)

Décision portant nomination de Mme Alexandra Joubert aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie et nommant Mme Joëlle Wiels en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11 septembre 2013;

Considérant que Mme Alexandra Joubert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 3 au 5 mars 2009 et du 30 mars au 1^{er} avril 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Alexandra Joubert, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Alexandra Joubert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Alexandra Joubert est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 janvier 2014

La directrice de l'unité
Joëlle Wiels

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Sud 11 (ou de son délégué)

Visa du président de Gustave Roussy (ou de son délégué)

DEC141493INSHS

Décision portant nomination de M. Jean Michel Roynard aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 7107 intitulée « Laboratoire de langues et Civilisations à tradition Orale (LACITO) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7107 intitulée Laboratoire de langues et Civilisations à tradition Orale (LACITO) et nommant Mme Samia NAIM directrice de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean Michel Roynard, Ingénieur d'étude au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juin 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

DEC141562DR03

Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs et Evolution

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant Mme Fabienne Aujard, directrice de l'unité UMR7179;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Source Scellée et Appareils électriques émettant des rayons X délivrée à M. Thierry Decamps le 15 juin 2012 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires ;

Vu l'avis favorable du CHSCT du Museum national d'histoire naturelle (MNHN) du 28 mars 2014

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thierry Decamps, IE1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 8 juin 2012.

Article 2 : Missions¹

M. Thierry Decamps exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

L'identité et les coordonnées de M. Thierry Decamps sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Brunoy, le 27 mai 2014

La directrice d'unité
Fabienne Aujard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son représentant)

DEC141567DR03

Décision portant nomination de Mme Valérie Chambon aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR3666 intitulée Chimie biologique des membranes et ciblage thérapeutique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction du 13 avril 2010 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention au MNHN;

Vu la décision DEC133019DGDS portant création de l'unité mixte n° UMR3666 intitulée Chimie biologique des membranes et ciblage thérapeutique et nommant M. Ludger Johannes en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 avril 2014 ;

Considérant que Mme Valérie Chambon a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord du CNRS du 11 au 13 mars 2014 et du 8 au 10 avril 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie Chambon, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR3666 intitulée Chimie biologique des membranes et ciblage thérapeutique à compter du 24 avril 2014.

Mme Valérie Chambon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Valérie Chambon est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2014

Le directeur de l'unité
Ludger Johannes

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

Visa de la déléguée régionale de l'INSERM (ou de son délégué)

DEC141746DR03

Décision portant nomination de Mme Delphine Gey aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

Vu la décision n° DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI) et nommant M. Eric Pasquet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 06 juin 2014 ;

Considérant que Mme Delphine Gey a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Gey, AI, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI), à compter du 7 juin 2014.

Mme Delphine Gey exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Delphine Gey est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juin 2014

Le directeur de l'unité
Eric Pasquet

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur du Museum National d'Histoire Naturelle (ou de son délégué)

DEC141746DR03

Décision portant nomination de Mme Delphine Gey aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

Vu la décision n° DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI) et nommant M. Eric Pasquet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 06 juin 2014 ;

Considérant que Mme Delphine Gey a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Gey, AI, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI), à compter du 7 juin 2014.

Mme Delphine Gey exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Delphine Gey est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juin 2014

Le directeur de l'unité
Eric Pasquet

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur du Museum National d'Histoire Naturelle (ou de son délégué)

DEC141747DR03

Décision portant nomination de Mme Françoise Dessarps-Freichey aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR8200 intitulée Stabilité génétique et oncogénèse

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant création de l'unité mixte n° UMR8200 intitulée Stabilité génétique et oncogénèse et nommant Mme Patricia-Laila Kannouche en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 08 janvier 2002 ;

Considérant que Mme Françoise Dessarps-Freichey a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les délégations CNRS Ile de France en septembre et novembre 2003 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Françoise Dessarps-Freichey, AI, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR8200 intitulée Stabilité génétique et oncogénèse à compter du 01 janvier 2014.

Mme Françoise Dessarps-Freichey exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Françoise Dessarps-Freichey est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 25 juin 2014

La directrice de l'unité
Patricia-Laila Kannouche

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de Gustave-Roussy (ou de son délégué)

Visa du Président de l'Université Paris-Sud (ou de son délégué)

DEC141748DR03

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie Lachages aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique: bases fondamentales et cancer

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte n° UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique: bases fondamentales et cancer et nommant M. José-Arturo Londono-Vallejo en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 11 février 2014 ;

Considérant que Mme Anne-Marie Lachages a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les délégations CNRS Ile de France du 13 au 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne-Marie Lachages, AI, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique: bases fondamentales et cancer à compter du 12 février 2014.

Mme Anne-Marie Lachages exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Anne-Marie Lachages est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juin 2014

Le directeur de l'unité
José-Arturo Londono-Vallejo

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

Visa du Président de l'Université Pierre-et-Marie-Curie (ou de son délégué)

DEC141353DR04

Décision portant nomination de Mme Karine TUPHILE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8195 intitulée Centre de neurosciences Paris-Sud

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS nommant Monsieur Serge LAROCHE directeur de l'unité de recherche n° UMR8195, à compter du 01/01/2014 ;

Considérant que Mme Karine TUPHILE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord les 11/12/13 mars et les 8/9/10 avril 2014 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Karine TUPHILE, TCS, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8195, à compter du 11/04/2014.

Mme Karine TUPHILE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Karine TUPHILE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 avril 2014

Le directeur de l'unité

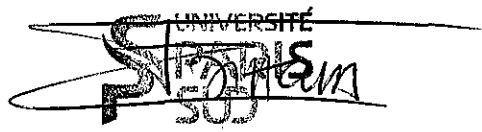
Serge LAROCHE



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENT
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Professeur Jacques BITTOUN

Président de l'Université Paris-Sud



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC141351DR04

Décision portant nomination de Mme Myriam COUSSEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMS3504 intitulée AMAGEN

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122893DGDS nommant Monsieur Frédéric SOHM directeur de l'unité de recherche n° UMS3504, à compter du 01/01/2013 ;

Considérant que Mme Myriam COUSSEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord les 11/12/13 mars et les 8/9/10 avril 2014 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Myriam COUSSEAU, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMS3504, à compter du 11/04/2014.

Mme Myriam COUSSEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Myriam COUSSEAU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

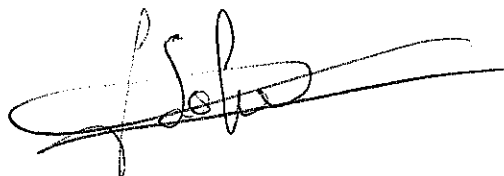
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 avril 2014

Le directeur de l'unité
Frédéric SOHM



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



POUR L'INRA,

Muriel MAMBRINI-DOUBET
Présidente de Centre



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC141505DR05

Décision portant nomination de Mme Olivia Mauguin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche 0020 intitulée laboratoire de photonique et de nanostructures.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°0020 intitulée « laboratoire de photonique et de nanostructures » dont le Directeur est M. Dominique Mailly ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 mai 2014 ;

Considérant que Mme Olivia Mauguin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 13/03/14 (1^{ère} session) et du 8 au 10/04/14 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1 : Mme Olivia Mauguin, Assistante Ingénieur CNRS, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° UPR 0020, à compter du 1^{er} mai 2014.

Mme Olivia Mauguin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention Mme Olivia Mauguin est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 mai 2014

Le directeur de l'UPR 0020

Dominique Mailly

Visa du délégué régional du CNRS

Philippe Cavalier

DEC140052INSHS

Décision portant nomination de Monsieur Hervé Dumez aux fonctions de directeur de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) n° 7176 intitulée "Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique-PREG "

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science;

Vu la décision n° 123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7176 intitulée « Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique-PREG » et nommant M Pierre-Jean Benghozi directeur de cette unité;

Vu la décision n° 131322INSHS en date du 16 mai 2013 portant nomination de M Hervé Dumez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

Vu l'accord du partenaire;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M Hervé Dumez, Directeur de recherche CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC141271DR05

Décision portant nomination de Mme Caroline Hamon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8215 intitulée trajectoires de la sédentarisation à l'Etat.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8215, intitulée trajectoires de la sédentarisation à l'Etat dont la directrice est Mme Laurence Manolakakis ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche 8215 - Trajectoires de la sédentarisation de l'état,

Considérant que Mme Caroline Hamon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 13/03/14 (1^{ère} session) et du 8 au 10/04/14 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Caroline Hamon, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8215 intitulée trajectoires de la sédentarisation à l'Etat, à compter du 11 avril 2014.

Mme Caroline Hamon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline Hamon est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 avril 2014

La directrice de l'unité
Laurence Manolakakis

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris Ouest
Nanterre-La-Défense (ou de son délégué)

DEC141556DR05

Décision portant nomination de Mme Nathanaëlle Schneider aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7174 intitulée institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque – IRDEP.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7174 - institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque dont le directeur est M. Daniel Lincot ;

Considérant que Mme Nathanaëlle Schneider a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 13/03/14 (1^{ère} session) et du 8 au 10/04/14 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathanaëlle Schneider, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7174 intitulée institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque, à compter du 11 avril 2014.

Mme Nathanaëlle Schneider exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathanaëlle Schneider est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 mai 2014

Le directeur de l'unité
Daniel Lincot

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC141114IN2P3

Décision portant prolongation de la nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés ;

Vu la décision DEC140400IN2P3 en date du 21 février 2014 portant prolongation de la nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Renée Pignard, Ingénieure d'études hors classe au CNRS, est prolongée dans ses fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) n° 3264 pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141213DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel OLIVIER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC070069DR07** du **19/07/2007** portant confirmation de nomination de **M. Jean-Michel OLIVIER** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Jean-Michel OLIVIER**, dans l'unité du CNRS **UMR5023**, à compter du **01/05/2014**

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **22/04/2014**

Le directeur de l'unité

Pierre JOLY

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

DEC140720DR07

Décision portant confirmation de nomination de M. Patrick MANAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3444 intitulée « BioSciences Gerland-Lyon Sud ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° DEC110279INSB portant création de l'unité mixte UMS3444 intitulée « BioSciences Gerland-Lyon Sud » ;

Vu la décision n° DEC140132INSB portant nomination de Mme Jacqueline MARVEL en qualité de directrice de l'UMS344 intitulée « BioSciences Gerland-Lyon Sud » ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que M. Patrick MANAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 janvier et du 15 au 17 février 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick MANAS, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3444 intitulée « BioSciences Gerland-Lyon Sud » à compter du

M. Patrick MANAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick MANAS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 27/02/2014
la directrice de l'unité
Jacqueline MARVEL

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC141628dr08

Décision portant nomination de M. Stéphane GOFFINONT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non-scellées délivrée à M. Stéphane GOFFINONT le 6 mai 2010 par l'IN2P3 ;

Vu l'avis favorable du CHS en date du 1^{er} juillet 2010 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Stéphane GOFFINONT, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 6 mai 2010.

Article 2 : Missions

M. Stéphane GOFFINONT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Stéphane GOFFINONT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 27 mai 2014

La directrice d'unité
Mme Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
M. Patrice SOULLIE

DEC141630DR08

Décision portant nomination de M. Franck Coste aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option source radioactives scellées et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à M. Franck Coste le 30 mai 2012 par la société de radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHS en date du 02 octobre 2007 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Franck Coste, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 mai 2012.

Article 2 : Missions

M. Franck Coste exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Franck Coste sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 27 mai 2014

La directrice d'unité
Mme Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
M. Patrice SOULLIE

DEC141629dr08

Décision portant nomination de M. Friedrich PILLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option source radioactives non scellées délivrée à M. Friedrich PILLER le 31 mai 2012 par la société de radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHS du 6 décembre 2007 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Friedrich PILLER, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 31 mai 2012.

Article 2 : Missions

M. Friedrich PILLER, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Friedrich PILLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 27 mai 2014

La directrice d'unité
Mme Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
M. Patrice SOULLIE

DEC141699DR11

Décision portant nomination de M. Christian PHILOUZE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 121822INC du 17/07/2012 nommant M. Serge COSNIER, directeur de l'unité DCM UMR 5250 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Christian PHILOUZE le 27/09/2013 par CNRS formation entreprises ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial du 30/01/2014

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Christian PHILOUZE, IR1 CNRS, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 27/09/2013.

Article 2 : Missions²

M. Christian PHILOUZE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. Son activité s'exercera principalement dans le cadre de l'activité du plateau cristallographie.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Christian PHILOUZE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 avril 2014

Le directeur d'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC141635DR11

Décision portant nomination de M. Bernard BOUTHERIN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR 5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'UMR 5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie, dont la directrice par Intérim est Mme Annick BILLEBAUD ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bernard BOUTHERIN, IR HC, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR 5821 à compter du 26 mai 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 juin 2014

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Annick BILLEBAUD

DEC141496INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Louis Barrat, directeur par intérim et de M. Eric Lacot directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5588 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC113135INP en date du 19 décembre 2011 portant nomination de M. Jacques Derouard aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique - LIPhy ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. A compter du 1^{er} juillet 2014, il est mis fin aux fonctions de M. Jacques Derouard, professeur des universités à l'université Joseph Fourier, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.
- II. A compter de cette même date, M. Jean-Louis Barrat, professeur des universités à l'université Joseph Fourier, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.
- III. A compter de cette même date, M. Eric Lacot, professeur des universités à l'université Joseph Fourier, est nommé directeur adjoint par intérim de cette unité, jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141700DR11

Décision portant nomination de M. Jean François CONSTANT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 121822INC du 17/07/2012 nommant M. Serge COSNIER, directeur de l'unité DCM UMR 5250 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées et sources non scellées délivrée à M. Jean François CONSTANT le 27/09/2013 par CNRS Formation entreprises ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial du 30/01/2014

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jean François CONSTANT, CR1 CNRS, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 27/09/2014

Article 2 : Missions¹

M. Jean François CONSTANT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. L'activité de PCR s'exerce plus particulièrement dans le cadre de l'utilisation de sources non scellées (gestion des sources, formation des utilisateurs)

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jean François CONSTANT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 avril 2014

Le directeur d'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC141364DR12

Décision portant nomination de M. Sylvain HENRY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille ;

Vu la décision DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM) et nommant M. Eric KAJFASZ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 14 mars 2014 ;

Considérant que M. Sylvain HENRY suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CNRS DR5 du 11 au 13 mars 2014 et du 8 au 10 avril 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sylvain HENRY, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM), à compter du 1^{er} juin 2014.

M. Sylvain HENRY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sylvain HENRY est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 25/4/2014

Le directeur de l'unité
M. Eric KAJFASZ

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

DEC141363DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Dirk HOFFMANN, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122514DR12 du 28 août 2012 portant nomination de M. Dirk HOFFMANN aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Dirk HOFFMANN, dans l'unité du CNRS n°UMR7346 à compter du 31 mai 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 25/4/2014

Le directeur de l'unité
M. Eric KAJFASZ

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC140544DR12

Décision portant nomination de M. Frédéric GUIBAL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Thierry TATONI, directeur de l'unité UMR7263 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option générateur X délivrée à M. Frédéric GUIBAL le 15 octobre 2010 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Frédéric GUIBAL, Chargé de recherche 1^e classe, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15 octobre 2010.

Article 2 : Missions¹

M. Frédéric GUIBAL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Frédéric GUIBAL sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Marseille, le 16/4/2014

Le directeur d'unité
M. Thierry TATONI

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC141393DR13

Décision portant nomination de Mme MARJORIE DAMIAN aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5247 intitulée IBMM

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5247 intitulée IBMM et nommant M.MARTINEZ en qualité de directeur ;

Considérant que Mme MARJORIE DAMIAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme MARJORIE DAMIAN, IE, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5247 intitulée IBMM, à compter du 01/04/2014.

Mme MARJORIE DAMIAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme MARJORIE DAMIAN est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/04/2014

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Le Directeur de l'unité 5247
M MARTINEZ

DEC141109DR13

Décision portant cessation de fonctions de M RENAUD PODOR, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)¹ au sein de l'unité 5257 intitulée ICSM

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°080049DR13 du 19/12/2008 portant nomination de M.RENAUD PODOR aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M RENAUD PODOR, dans l'unité du CNRS n°5257, à compter du 01/03/2014 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 31/03/2014

Le directeur de l'unité 5257
STEPHANE PELLET ROSTAING

Visa de la déléguée régionale du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC141201DR13

Décision portant cessation de fonctions de M BRUNEL LUC, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)¹ au sein de l'unité 5247 intitulée IBMM

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) [ou le(la) délégué(e)]

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°070119DR13 du 23/03/2007 portant nomination de M.LUC BRUNEL aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M.LUC BRUNEL, dans l'unité du CNRS n°5247, à compter du 01/01/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08/04/2014

Le directeur de l'unité 5247
M MARTINEZ

Visa de la déléguée régionale du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC141221DR13

Décision portant nomination de M LE GOFF XAVIER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5257 intitulée ICSM

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5257 intitulée ICSM et nommant M.PELLET-ROSTAING en qualité de directeur ;

Considérant que M LE GOFF XAVIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR5 en 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : M LE GOFF XAVIER, IE2, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5257 intitulée ICSM, à compter du 01/03/2014.

M LE GOFF XAVIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M LE GOFF XAVIER est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08/04/2014

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Le Directeur de l'unité 5257
M PELLET-ROSTAING

DEC141626DR16

Décision portant nomination de M. Jessy VIOUGEAS aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jessy VIOUGEAS, Ingénieur de recherche est nommé, à compter du 2 janvier 2014, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange.

Il reste chef du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange et exercera ses fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité à temps partiel.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141481DR18

Décision portant nomination de Mme Pascale VIGNERON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7338 intitulée BioMécanique et BioIngénierie

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122743DSI du janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°7338 intitulée BioMécanique et BioIngénierie et nommant Mme Marie-Christine HO BA THO en qualité de directrice ;

Considérant que Mme Pascale VIGNERON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Paris A du 25/09 au 27/09/2002 et du 06/11/ au 08/11/2002,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Pascale VIGNERON, AI, est reconduite dans sa nomination aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7338 intitulée BioMécanique et BioIngénierie, à compter du 12/01/2012.

Mme Pascale VIGNERON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascale VIGNERON est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 30 juin 2014

La directrice de l'unité
Marie-Christine HO BA THO

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université de Technologie de Compiègne
Alain STORCK

DEC141539INSHS

Décision portant nomination de M. Richard Sobel aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2014 de l'unité de service et recherche intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1

M. Richard Sobel, Maître de conférences à l'Université de Lille 1, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 23 juin 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

DEC140739DR19

Décision portant nomination de Mme Edwige AUVRAY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 6085 intitulée Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem (LMRS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6085 intitulée Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem (LMRS) et nommant M. Pierre CALKA en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Edwige AUVRAY a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'université de Rouen,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Edwige AUVRAY, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 6085 intitulée Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem (LMRS), à compter du 28 janvier 2014.

Mme Edwige AUVRAY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Edwige AUVRAY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN le 21 février 2014

Le Délégué régional

Vincent GOUJON

DEC140723DR19

Décision portant nomination de M Henri CAVALIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6614 intitulée COMPLEXE de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie (CORIA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie et nommant M. Abdelkrim BOUKHALFA en qualité de directeur ;

Considérant que M Henri CAVALIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Rouen,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Henri CAVALIER, IR, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6614 intitulée COMPLEXE de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie (CORIA), à compter du 07 mai 2013.

M Henri CAVALIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M Henri CAVALIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN le 02 octobre 2013

Le Délégué régional

Vincent GOUJON

DEC141722DR19

Décision portant nomination de M. Jean-Paul GOSSET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, dont le Directeur est M. Michel BUSSI ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Paul GOSSET, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6266 à compter du 20/06/2014

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à MONT ST AIGNAN, le 24 juin 2014

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Michel BUSSI

DEC140722DR19

Décision portant nomination de M Laurent COQUET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6270 intitulée Polymères, Biopolymères, Surfaces (PBS)

LEDIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces et nommant M Thierry JOUENNE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 11 février 2003 ;

Considérant que M Laurent COQUET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 1^{er} au 10 novembre 2003 et du 15 au 17 mars 2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Laurent COQUET, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6270 intitulée Polymères, Biopolymères, Surfaces (PBS), à compter du 01 janvier 2012.

M Laurent COQUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Laurent COQUET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN le 01 octobre 2013

Le Délégué régional

Vincent GOUJON

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC141687SGCN

Décision modifiant la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Magali ESTIENNE, Chargée de recherche, est nommée membre du bureau de la section 1 – « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos », en remplacement de Monsieur Michel GUIDAL, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 15 février 2013 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Michel GUIDAL et Monsieur Jean-Pierre GILLES » sont remplacés par les mots « Madame Magalie ESTIENNE et Monsieur Jean-Pierre GILLES ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 JUIN.2014

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national
Marie-Claude Labastie*

DEC141640DAJ

Décision portant nomination de Mme Priscilla Dacher aux fonctions de directrice adjointe de la communication par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication ;

Vu la proposition de la directrice de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Priscilla Dacher, ingénieure d'études, est nommée directrice adjointe de la communication par intérim, en charge du pôle presse, pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Alain Fuchs

DEC141444INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier De Viron, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée *Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée *Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)* et nommant M. Pierre Richard, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC132576INEE en date du 4 septembre 2013 nommant M. Paco Bustamante, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Paco Bustamante, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Olivier De Viron, Professeur à l'Université Paris-Diderot, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

DEC141668DAJ

Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée aux fonctions de directeur par intérim de l'institut de physique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC113046DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-François Pinton aux fonctions de directeur de l'institut de Physique (INP) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Fabrice Vallée, directeur de recherche, est nommé directeur par intérim de l'institut de physique, à compter du 10 juin 2014 en remplacement de M. Jean-François Pinton appelé à exercer d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2014

Alain Fuchs

DEC141602INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. François-Xavier Fauvelle, directeur de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée *Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée *Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES)* et nommant M. Michel Barbaza directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC110592INEE en date du 25 mars 2011 portant nomination de M. Pierre Moret aux fonctions de directeur par intérim et la décision DEC112537INEE en date du 5 décembre 2011 portant nomination de M. Pierre Moret aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François-Xavier Fauvelle, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2014, en remplacement de M. Pierre Moret, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141603INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Lluís Quintana-Murci, directeur par intérim de l'unité de recherche associée n°3012 intitulée *Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A003DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité de recherche associée n°3012 intitulée *Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique* et nommant M. Hugues Bedouelle directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Hugues Bedouelle, directeur de l'unité de recherche associée susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Lluís Quintana-Murci, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité de recherche associée susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

DEC141610DAJ

Décision portant nomination de Mme Pascale Delecluse aux fonctions de directrice de l'Institut national des sciences de l'univers

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Pascale Delecluse, directrice de recherche, est nommée directrice de l'Institut national des sciences de l'univers, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Alain Fuchs

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC141519DRH

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** la demande des intéressés,
- Vu,** l'avis des organismes d'origine,

DECIDE

ARTICLE I Sont retenus en vue de leur accueil en délégation les enseignants chercheurs dont les noms suivent :

	Nom	Prénom
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules		
M.	AICHELIN	Joerg
M.	BALLAND	Christophe
M.	BARBIER	Rémi
Mme	BASTID	Nicole
M.	CASSOU	Kévin
M.	CHARON	Yves
M.	DEL AMO SANCHEZ	Pablo
M.	DESCHAMPS	Olivier
M.	DORVAUX	Olivier
M.	FAIVRE	Julien
M.	FEINSTEIN	Fabrice
M.	GALL	Benoît
M.	GASCON	Jules
M.	GIBELIN	Julien
Mme	HARDIN	Delphine
M.	KATSANEVAS	Stavros
M.	KESSEDJIAN	Grégoire
M.	MANEN	Samuel
Mme	MATEA	Iolanda
M.	MONTEIL	Stéphane
M.	MORETTO	Philippe
M.	PATANCHON	Guillaume
M.	PERRIES	Stéphane
M.	ROUSSEAU	Marc
M.	SERREAU	Julien
M.	STOCCHI	Achille
M.	TSIMPIS	Dimitrios
M.	YERMIA	Frédéric
Institut de physique		
M.	ALOUINI	Mehdi
M.	AMIAUD	Lionel
Mme	AMON	Axelle
M.	ANANE	Abdelmadjid
M.	BALLAND	Martial
M.	BANHART	Florian

M.	BARBAROUX	Jean-Marie
M.	BARRE	Julien
M.	BECHE	Bruno
Mme	BENDIAB	Nedjma
M.	BENICHOU	Emmanuel
Mme	BERGEON	Nathalie
Mme	BERTHELOT	Alice
M.	BIBEN	Thierry
M.	BLAVETTE	Didier
Mme	BONNET	Sabine
Mme	BOUCHET-SPINELLI	Aurélie
M.	BOUCHITTE	Guy
M.	BOUZDINE	Alexandre
M.	BRAIVE	Rémy
M.	BRUNEL	Marc
M.	CACCIARI	Matteo
M.	CAMY	Patrice
M.	CAYSSOL	Jerome
M.	CHALOPIN	Benoît
M.	CHEYNIS	Fabien
M.	CLEMENT	Jean-François
M.	COHADON	Pierre-François
Mme	COLIN	Claire
M.	COLLET	Eric
M.	COMBET	Jérôme
M.	COTTANCIN	Emmanuel
M.	COURTADE	Emmanuel
M.	COURTOIS	Herve
M.	CRASSOUS	Jérôme
M.	DEAN	David
M.	DECONIHOUT	Bernard
M.	DOUDIN	Bernard
M.	DUMONT	Yves
Mme	ELMALEH	Agnès
M.	ESCOFFIER	Walter
Mme	FADDA	Giulia
M.	FOCSA	Cristian
M.	FORET	Lionel
M.	FRANZ	Silvio
M.	FREYSSINGEAS	Eric
M.	GATEL	Christophe
M.	GATTOBIGIO	Mario
M.	GERBER	Iann
M.	GROSSO	David
M.	GUIZAL	Brahim
M.	HAACKE	Stefan
Mme	HIPPERT	Françoise
M.	HONVAULT	Pascal
M.	KELLAY	Hamid
M.	KERSTEL	Eric
M.	LACOT	Eric
M.	LANDESMAN	Jean-Pierre
M.	LEFRANC	Marc
M.	LIGOURE	Christian
M.	LORMAN	Vladimir
Mme	MARINICA	Dana Codruta
M.	MARQUIER	François
Mme	MICHEL MORANI	Claire
Mme	MICHEZ	Lise
M.	MICOULAUT	Matthieu
M.	MONCORGE	Richard
M.	MORTESSAGNE	Fabrice
M.	NESPOLO	Massimo
M.	PARENTANI	Renaud
M.	PETTINI	Marco
M.	PEYLA	Philippe
Mme	QUAIS	Charis
M.	RANNOU	Pascal
M.	RAUFASTE	Christophe
Mme	RIO	Emmanuelle
Mme	RIVIERE	Charlotte
M.	RIVIERE	Emmanuel
M.	ROCH	Jean-François

Mme	ROUHAUD	Emmanuelle
M.	SAMINADAYAR	Laurent
M.	SAN MIGUEL	Alfonso
M.	SATOR	Nicolas
Mme	SERIN	Virginie
M.	SIMON	Thomas
M.	SINTUREL	Christophe
M.	SOCCORSI	Eric
M.	SORTAIS	Yvan
M.	STROBL	Thomas
Mme	SYMONDS	Clémentine
M.	TIKHONCHUK	Vladimir
M.	TRIZAK	Emmanuel
M.	TYUTEREV	Vladimir
M.	VERNAC	Laurent
Mme	VIGNOLO	Patrizia
M.	VOLK	Romain
M.	WURBER	Alois
M.	ZOBELLI	Alberto

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

M.	ARNALDI	Bruno
M.	BARHAMGI	Mahmoud
Mme	BASSINO	Frédérique
M.	BAUSSARD	Alexandre
M.	BEFFARA	Emmanuel
Mme	BONZON	Elise
Mme	BRUT	Marie
M.	BUSNEL	Yann
M.	CHEN	Lin
M.	CODOGNET	Philippe
Mme	COHEN-BOULAKIA	Sarah
Mme	COLLET	Christine
M.	COLOT	Olivier
M.	CREPELLE	Christophe
M.	CREUZE	Vincent
M.	CURE	Olivier
M.	DJEMAI	Mohamed
M.	ENEA	Constantin
Mme	ESPINOUSE	Marie-Laure
M.	FREHSE	Goran
Mme	GABREL	Virginie
M.	GALIN	Eric
M.	GALLINARI	Patrick
M.	GAUSSIER	Eric
M.	GAYON	Jean-Philippe
M.	HAMON	Thierry
M.	JEZEQUEL	Jean-Marc
M.	JOZEFOWIEZ	Nicolas
Mme	KESNER	Délia
M.	KÖNIG	Jean-Claude
M.	LAUER	Fabien
M.	LECOUTRE	Christophe
Mme	LEFROU	Christine
M.	LIEDLOFF	Mathieu
M.	MAGNIN	Morgan
Mme	MILANI	Alessia
M.	MOURET	Jean-Baptiste
M.	M'SAAD	Mohammed
M.	NICAUD	Cyril
Mme	PASCUAL	Fanny
M.	PETITON	Serge
M.	PICANTIN	Matthieu
Mme	PIVOTEAU	Carine
M.	QUOY	Mathias
M.	RAKOTOMAMONJY	Alain
M.	REYNIER	Pierre Alain
M.	RICHARD	Gaétan
M.	RIVEILL	Michel
M.	ROMAIN	Olivier
M.	ROSSI	Francesco

M.	SALANNE	Mathieu
M.	SECCI	Stefano
M.	SILVERSTON	Thomas
M.	TAIX	Michel
M.	TALBOT	Jean-Marc
M.	TAZI	Saïd
M.	THOME	Nicolas
Mme	TUTIN	Agnès
M.	VELCIN	Julien
M.	VILLARD	Pierre-Frederic
Mme	ZARA	Florence

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

M.	ABADIAS	Grégory
M.	AIT-MOKHTAR	Abdelkarim
M.	ANTKOWIAK	Arnaud
M.	ARDILA RODRIGUEZ	Gustavo Adolfo
Mme	ARNAUD-CORMOS	Délia
M.	ARQUIS	Eric
M.	AUBRY	Olivier
M.	BAILLARGEAT	Dominique
Mme	BAILLIS	Dominique
Mme	BATOU	Anas
Mme	BECHMANN	Dominique
M.	BELLIEUD	Michel
M.	BELMEGUENAI	Mohamed
M.	BERNARD	Olivier
M.	BESNARD	Pascal
M.	BICO	José
Mme	BORDES	Clarisse
Mme	BROCHARD	Sandrine
M.	CHARRIER	Joël
M.	CHARRU	François
M.	CHAUCHAT	Julien
M.	CHIBBARO	Sergio
M.	CLEMENT	Eric
M.	COQUET	Philippe
M.	CREPIN	Jérôme
M.	DAACHI	Boubaker
M.	DANGER	Grégoire
M.	DE MATHELIN	Michel
M.	DI MEGLIO	Jean-Marc
M.	DUDLEY	John
M.	DUMUR	Frédéric
M.	DURAND	Marc
M.	ESCARGUEL	Alexandre
M.	FEAUGAS	Xavier
M.	FONTES	Guillaume
Mme	FOSSATI	Caroline
M.	GALLAIS-DURING	Laurent
M.	GAUTIER	Maxime
M.	GERARD	Davy
M.	GERMAIN	Lionel
Mme	JOULAIN	Anne
M.	KERHERVE	Franck
Mme	KOLB	Evelyne
M.	LETELLIER	Christophe
M.	LEVEQUE	Gaëtan
M.	LEVI	Thimothee
Mme	LEWIS	Noelle
M.	MARCHAL	Jacques
M.	MARET	Pierre
M.	MARTIN	Alain
M.	MAZERAN	Pierre-Emmanuel
M.	MINEA	Tiberiu
M.	MONCEAU	Pascal
M.	MUTABAZI	Innocent
M.	NOURY	Norbert
M.	PARDANAUD	Cédric
M.	PLANTEVIN	Olivier
M.	POTTIER	Eric

M.	RABAUD	Marc
M.	RIBERT	Guillaume
M.	RIMBERT	Nicolas
M.	SANTONI	Paul-Antoine
M.	SAULEAU	Ronan
M.	SEBBAN	Marc
M.	SOUIFI	Abdelkader
M.	THEULE	Patrice
M.	WANTZ	Guillaume

Institut de chimie

M.	ACHELLE	Sylvain
M.	ANTON	Nicolas
M.	AYAD	Tahar
Mme	BARBIER	Valessa
M.	BARREAU	Nicolas
M.	BERARDAN	David
M.	BOUCHET	Renaud
M.	CHAPUT	Laurent
M.	CHAUVIN	Rémi
M.	COLASSON	Benoit
M.	DAZZI	Alexandre
M.	DEVOISSELLE	Jean-Marie
M.	DUGUET	Etienne
M.	EVANGELISTI	Stefano
M.	FLEURAT LESSARD	Paul
Mme	GAIGEOT	Marie Pierre
M.	GASCOIN	Franck
M.	GRAVIER	Etienne
Mme	GUERENTE	Liliane
M.	HEHN	Michel
Mme	JARROUX	Nathalie
M.	LEMERCIER	Gilles
M.	LESCOUZEC	Rodrigue
M.	LOUARN	Guy
M.	MANGIN	Stéphane
Mme	MARCHI-DELAPIERRE	Caroline
M.	MEAR	François
M.	MEIERHENRICH	Uwe
M.	MERLIN	Gérard
M.	MOLARD	Yann
M.	MUELLER	Martin Michael
M.	ONFROY	Thomas
M.	PARRY	Guillaume
Mme	PAUL-ROTH	Christine
Mme	PICHON	Chantal
M.	PINARD	Ludovic
M.	POLY	Julien
M.	RAYNAUD	Christophe
M.	RERAT	Michel
Mme	REYSSAT	Mathilde
M.	ROBERT	Marc
M.	ROCQUEFELTE	Xavier
M.	RODRIGUEZ	Vincent
Mme	ROUSSE	Gwenaelle
M.	RUBATAT	Laurent
Mme	RUBIN	Anne
M.	RUELLO	Pascal
Mme	SALARD ARNAUD	Isabelle
M.	SOJIC	Neso
Mme	TEA	Illa
M.	VARNEK	Alexandre
M.	VIEL	Stéphane
Mme	WEST	Caroline

Institut national des sciences de l'Univers

Mme	BAUDRIMONT	Magalie
Mme	BRIOIS	Christelle
M.	CAPPA	Frédéric

Mme	DE COETLOGON	Gaëlle
M.	FRISON	Pierre-Louis
Mme	GIAMBERINI	Laure
M.	HERIQUE	Alain
M.	HURE	Jean Marc
Mme	JANOTS	Emilie
M.	LABROUSSE	Loïc
M.	LEREDDE	Yann
Mme	MANGIALAJO	Luisa
M.	MESLIN	Pierre-Yves
Mme	MOATAR-BERTRAND	Florentina
M.	MONIN	Jean-Louis
M.	ORGOGOZO	Laurent
M.	REGARD	Vincent
M.	RIEUTORD	Michel
Mme	ROBBE DUBOIS	Sylvie
M.	SCHWARZENBOECK	Alfons
M.	SIAME	Lionel
M.	SPIGA	Aymeric
M.	WAQUET	Fabien
M.	ZAKARDJIAN	Bruno
Mme	ZINE	Sonia

Institut des sciences biologiques

M.	ALBERTO	François
Mme	AUCHERE	Françoise
M.	AUDRAN	Gérard
Mme	BELENGUER	Pascale
Mme	BERNET	Agnes
Mme	BLAYE	Agnes
M.	BODIN	Stéphane
M.	BON	Richard
Mme	BOSSE	Marie-Line
Mme	BUDAYOVA-SPANO	Monika
Mme	BYSTRICKY	Kerstin
Mme	DASTUGUE-LOBJOIS	Valérie
Mme	DEL NEGRO	Catherine
M.	DERAGON	Jean-Marc
Mme	DUMAS	Florence
Mme	DURAND	Bénédicte
M.	FAULON	Jean Loup
M.	FAVEREAUX	Alexandre
M.	GUILLAUME	Fabrice
Mme	JAMEN	Françoise
M.	JOUBES	Jerome
M.	KUCHARCZAK	Jérôme
Mme	LACLEF	Christine
Mme	LEBRE	Sophie
Mme	MALNOU	Cécile
M.	MAVEYRAUD	Laurent
M.	MOLLEREAU	Bertrand
Mme	MONNIER	Véronique
M.	PELOSI	Ludovic
M.	PRIEUR	Xavier
Mme	SEMON	Marie
Mme	SORIC	Audrey
Mme	TAHI	Fariza
M.	TALLA	Emmanuel
Mme	TICHTINSKY	Gabrielle

Institut écologie et environnement

M.	AIELLO	Antoine
Mme	AUZOUX-BORDENAVE	Stéphanie
M.	BAILLY	Maxence
M.	BAILLY-BECHET	Marc
Mme	BARTHES	Laure
M.	BINET	Stéphane
Mme	BOULINEAU	Emmanuelle
M.	CANTAT	Olivier

M.	CEREGHINO	Régis
M.	CHARTIER	Denis
M.	COISSAC	Eric
Mme	COSSEAU	Céline
M.	DEDEINE	Franck
M.	DELINÉ	Philip
Mme	FERNANDEZ	Catherine
M.	FOUCHET	David
M.	GARDEL	Antoine
Mme	GARDES	Monique
M.	HOBLEA	Fabien
Mme	HURTREZ-BOUSSES	Sylvie
M.	LEFEBURE	Tristan
Mme	LEPERE	Cécile
Mme	LOOT	Géraldine
Mme	MARTINY	Nadège
Mme	MICHELOT	Agnès
M.	MOURALIS	Damase
Mme	OLIVIERI	Isabelle
M.	PEIRY	Jean Luc
Mme	POUX	Céline
Mme	RAVETON	Muriel
M.	REYNAUD	Christian
Mme	RUZ	Marie-Hélène
M.	THEBAUD	Christophe
M.	THOMAS	Olivier
M.	TOUZET	Pascal
M.	VELA	Errol

Institut des sciences humaines et sociales

Mme	AIT AOUDIA	Myriam
Mme	ALAMICHEL	Marie-Françoise
M.	AMELOT	Xavier
Mme	AMIOT	Dany
M.	ANTONOV	Anton
M.	BARA	Olivier
M.	BASTIN	Gilles
M.	BAZEN	Stephen
Mme	BECK	Elise
M.	BERNARD	Loup
M.	BERNER	Christian
Mme	BERNY	Nathalie
Mme	BERTHET	Frédérique
Mme	BERTHEZENE	Clarisse
M.	BILICI	Faruk
M.	BILLY	Dominique
Mme	BLÖSS-WIDMER	Isabelle
Mme	BOEHRINGER	Sandra
Mme	BOHNERT	Céline
M.	BOULNOIS	Olivier
Mme	BOUTALEB	Assia
M.	BOUTET	Dominique
M.	BOVE	Boris
M.	BULLYNCK	Maarten
M.	CAILLY	Laurent
Mme	CALLARD	Caroline
Mme	CAMPROUX-DUFFRENE	Marie-Pierre
M.	CANTEAUT	Olivier
Mme	CAPDEVILLE-ZENG	Catherine
M.	CAPELLE-BLANCARD	Gunther
M.	CHAUVARD	Jean-François
Mme	CLAUSTRE	Julie
M.	CONSTANT	Frédéric
Mme	COSNITA - LANGLAIS	Andreea
Mme	COUHARDE	Cécile
Mme	DAKOWSKA	Dorota
Mme	DE FEDERICO	Ainhoa
M.	DE GRAVE	Jean-Marc
M.	DELAGE	Christian
Mme	DIDIER	Sophie
M.	DIMITRIJEVIC	Dejan

Mme	DJAMENT-TRAN	Géraldine
Mme	DOMENACH	Elise
M.	DUFAUX	Frédéric
M.	DUMOULIN	David
M.	DUNYACH	Jean-Francois
M.	ELART	Joann
M.	EYQUEM	Aurélien
Mme	FAURE	Justine
Mme	FERRARESE	Estelle
Mme	FLAHAULT	Erika
Mme	GALLENGA	Ghislaine
M.	GAUDICHAUD	Franck
M.	GIRARD	Fabien
M.	GIVRE	Olivier
Mme	GOTTELAND	Sophie
M.	GRANDJEAN	Antoine
Mme	GUEDON	Stéphanie
Mme	GUIDETTI	Michèle
Mme	GUIGNARD	Laurence
M.	HABLOT	Laurent
Mme	HADJIISKY	Magdaléna
M.	HAMOU	Philippe
Mme	HENRY	Odile
M.	HEURTIN	Jean-Philippe
M.	HMED	Choukri
M.	HOSTEIN	Antony
Mme	HOULLEMARE	Marie
M.	HURLIN	Christophe
M.	JETIN	Bruno
Mme	JOVER	Marianne
Mme	JOYEUX-PRUNEL	Béatrice
M.	KAMINSKI	Gwenael
M.	KOUAME	Thierry
Mme	LABERON	Sonia
Mme	LAFAYE DE MICHEAUX	Elsa
Mme	LAHAYE	Christelle
M.	LAJARGE	Romain
M.	LANFRANCHI	Pierluigi
M.	LANSELLE	Rainier
M.	LAVAUD	Laurent
M.	LAVERGNE	Pascal
Mme	LE MEUR WEISSMAN	Nadine
Mme	LUCIANI	Isabelle
Mme	MARCHAND	Sandrine
Mme	MARIE	Soazic
Mme	MARTINEZ-SEVE	Laure-Anne
M.	MASCLET	Olivier
M.	MATHIEU-FRITZ	Alexandre
M.	MATTINA	Cesare
Mme	MEDINA	Lucile
Mme	MELLAC	Ghislaine
M.	MILLARD	Eric
Mme	MISSAOUI	Hasnia Sonia
M.	MOLINATTI	Grégoire
M.	MONCOND'HUY	Dominique
Mme	MOULINIER-BROGI	Laurence
M.	MUNNICH	Olivier
Mme	OLSZEWSKA	Barbara
Mme	OUADAH-BEDIDI	Zahia
Mme	PAGES-EL KAROU	Delphine
Mme	PAILLET	Anne
Mme	PARESYS	Isabelle
Mme	PEROL	Céline
M.	PETIT	Daniel
Mme	PITTI	Laure
M.	POLLINI JUNIOR	Airton Brazil
M.	PREVOT	Nicolas
M.	PRIET	François
Mme	REALI	Maria-Laura
M.	REGENT	Frédéric
M.	REGOURD	François
Mme	REGUIG	Delphine
M.	REMILA	Eric

M.	RENAUD	Christophe
Mme	REVOLON	Sandra
Mme	RIBARDIERE	Antonine
Mme	ROLLAND-DIAMOND	Caroline
Mme	ROUX	Dominique
Mme	SANTINELLI-FOLTZ	Emmanuelle
M.	SCHOR	Paul
Mme	SCHUBERT	Katheline
Mme	SCHWARTZ-GASTINE	Isabelle
Mme	SEGUIN	Maria Susana
M.	SIMON	Grégory
M.	SOHNLE	Jochen
M.	TRIONFETTI	Frederico
M.	TULENHEIMO	Tero
Mme	VACCHIANI MARCUZZO	Céline
Mme	VAN DEN AVENNE	Cecile
M.	VAUTRIN	Eric
Mme	VEISSE	Anne-Emmanuelle
Mme	VERDO	Geneviève
Mme	VIANES	Laurence
M.	ZHANG	Yinde

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

M.	ABBASPOUR	Hossein
M.	ABERGEL	Frédéric
M.	AILLIOT	Pierre
Mme	ALABAU-BOUSSOUIRA	Fatiha
Mme	AMIOT	Claire
M.	ANDLER	Martin
M.	ANDREOLETTI	Pierre
M.	ASSELAH	Amine
M.	AVRAM	Florin
M.	AZAÏS	Jean-Marc
Mme	BACHOC	Christine
M.	BAILLEUL	Ismaël
M.	BARDET	Jean-Baptiste
Mme	BEAULIEU	Anne
M.	BEKKA	Bachir
M.	BENAMEUR	Moulay Tahar
Mme	BENZONI-GAVAGE	Sylvie
M.	BERGLUND	Nils
Mme	BERGOUNIOUX	Marie
M.	BERTRAND	Benoît
M.	BERTRAND	Jérôme
M.	BILLEREY	Nicolas
M.	BLANC	Xavier
M.	BLANCHET	Christian
M.	BOISSIERE	Samuel
M.	BORNE	Niels
M.	BOURDON	Marc
M.	BRASCO	Lorenzo
M.	BRULL	Stephane
M.	BUGEAUD	Yann
M.	CALAQUE	Damien
M.	CALMES	Baptiste
M.	CARDOT	Hervé
M.	CARLIER	Guillaume
M.	CARO	Daniel
M.	CARRILLO ROUSE	Paulo
M.	CATTIAUX	Patrick
Mme	CHAPUISAT	Guillemette
Mme	CHARLES	Frédérique
M.	CHAROLLOIS	Pierre
M.	CHAUMONT	Loïc
Mme	CHAVAUDRET	Claire
M.	CIBILS	Claude
M.	CLAMOND	Didier
M.	CORDIER	Stéphane
Mme	COUTIN	Laure
M.	DALMASSO	Cyril
M.	DAMIAN	Mihai

Mme	DARBAS	Marion
M.	DAUDE	Thierry
M.	DEHORNOY	Pierre
M.	DEMAILLY	Jean Pierre
M.	DESPRES	Bruno
M.	DETIENNE	Boris
M.	DI MENZA	Laurent
M.	DIEL	Roland
M.	DIMITROV	Mladen
M.	DJADLI	Zindine
M.	DJELLOUT	Hacène
M.	DOS SANTOS	Joao Pedro
M.	DOS SANTOS FERREIRA	David
M.	DOSSAL	Charles
M.	DUMAS	Eric
M.	DURAND	Arnaud
M.	ENRIQUEZ	Benjamin
M.	ETORE	Pierre
M.	FAURE	Francois
M.	FOUQUET	Olivier
M.	FRADELIZI	Matthieu
M.	FRANJOU	Vincent
Mme	GABRIEL	Edith
M.	GALLAY	Thierry
M.	GAYRAL	Victor
M.	GERARD-VARET	David
M.	GERBI	Stéphane
Mme	GODLEWSKI	Edwige
M.	GRACZYK	Jacek
M.	GRACZYK	Piotr
M.	GUEDON	Olivier
M.	GUICHARD	Olivier
M.	GUILBAUD	Alexandre
Mme	HAAS	Bénédicte
M.	HASPOT	Boris
M.	HAURAY	Maxime
M.	HIJAZI	Oussama
M.	HOFFBECK	Eric
M.	HU	Yueyun
M.	IGBIDA	Noureddine
M.	IVASHKOVYCH	Serge
M.	JACOB	Emmanuel
M.	JAULENT	Jean-Francois
M.	JIANG	Zhi
M.	JOUAN	Philippe
M.	JUILLET	Nicolas
M.	KAVIAN	Otored
M.	KELLAY	Karim
M.	KELLENDONK	Johannes
M.	KHARLAMOV	Viatcheslav
M.	KLOPP	Frédéric
Mme	KRELL	Katrin Stella
M.	LACHIEZE REY	Raphaël
M.	LAMY	Stéphane
Mme	LARGER	Mariana
M.	LE CALVEZ	Patrice
M.	LE COZ	Stefan
M.	LE ROUX	Frédéric
Mme	LEGENDRE	Eveline
M.	LEHEC	Joseph
Mme	LEMAHIEU	Ann
M.	LEMENANT	Antoine
M.	LEMMA	Francesco
M.	LETELLIER	Emmanuel
M.	LOUSTAU	Sébastien
M.	MADRITSCH	Manfred
M.	MAHE	Gaël
M.	MAILLARD	Grégory
M.	MAMMERI	Youcef
Mme	MANCINI	Simona
M.	MANN	Etienne
M.	MARDESIC	Pavao
M.	MARIN	Jean-Michel

M.	MARMORA	Adriano
M.	MAUCOURANT	François
M.	MCSHANE	Gregory
Mme	MEZIANI	Katia
M.	MINGUEZ	Alberto
M.	MIRONESCU	Petru
Mme	MONBET	Valérie
Mme	MONNIAUX	Sylvie
M.	MONTAGARD	Pierre-Louis
M.	MOUSSA	Ayman
M.	NAUD	Frederic
M.	NERSESYAN	Vahagn
M.	NOVOTNY	Antonin
M.	OPSHTEIN	Emmanuel
M.	OUHABAZ	El Maati
M.	PAGES	Gilles
M.	PALESI	Frédéric
M.	PANASENKO	Grigory
M.	PANKRASHKIN	Konstantin
M.	PAUTRAT	Yan
Mme	PERELMAN	Galina
Mme	PETCU	Madalina Elena
Mme	PHILIPPE	Anne
Mme	PLENAT	Camille
M.	POPOV	Guéorgui
M.	PRUD'HOMME	Christophe
M.	PULITA	Andrea
M.	RAYMOND	Jean-Pierre
M.	RAYMOND	Nicolas
M.	RAZAFISON	Ulrich
M.	REBELO	Julio
Mme	REBOLLEDO	Marusia
Mme	RECHTMAN	Ana
M.	ROBBIANO	Luc
M.	ROBERT	Olivier
M.	ROBERTO	Cyril
M.	ROMAGNY	Matthieu
M.	ROSSIGNOL	Raphael
M.	ROYDOR	Jean
M.	RUBENTHALER	Sylvain
Mme	RUETTE	Sylvie
M.	RUSS	Emmanuel
M.	SABLIK	Mathieu
Mme	SARTI	Alessandra
M.	SCOTTI	Simone
M.	SEBBAR	Ahmed
M.	SECHERRE	Vincent
M.	SICBALDI	Pieralberto
Mme	SZOPOS	Marcela
Mme	TCHOU	Nicoletta
M.	TILOUINE	Jacques
M.	TIPLER	Carl
Mme	TROTTIER	Catherine
M.	TROUBETZKOY	Serge
Mme	TUMPACH	Alice Barbara
M.	VANNUCCI	Paolo
Mme	VARAGNOLO	Michela
M.	VERGNIoux	Roland
M.	VERNICOS	Constantin
M.	VETOIS	Jérôme
M.	VIVIER	Laurent
M.	WEIMANN	Martin
M.	WILL	Pierre
M.	WILLER	Thomas
M.	WOLFF	Maxime
M.	YAFAEV	Dimitri
M.	YUNCKEN	Robert
M.	ZINDY	Olivier
M.	ZITT	Pierre-André

Mme BARATS
Mme BOUCHARD
M. CANDEL
M. LETONTURIER
M. PAQUOT

Christine
Julie
Etienne
Eric
Thierry

ARTICLE II Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin
1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau
en annexe.

ARTICLE III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national
de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mai 2014

Alain FUCHS

DEC141598DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier CHALINE, directeur de l'unité FRE3669 intitulée Maison de la Recherche Paris IV - Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC140155INSHS du 17 février 2014 portant création de l'unité FRE3669, intitulée « Maison de la Recherche Paris IV – Sorbonne », dont le directeur est Monsieur Olivier CHALINE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier CHALINE, directeur de l'unité FRE3669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 juin 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141701DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Dominique MEDA, directrice de l'unité UMR7170 intitulée Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7170, intitulée « Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique », dont la directrice est Madame Dominique MEDA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Dominique MEDA, directrice de l'unité UMR7170, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique MEDA, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry KIRAT, Directeur de recherche, Monsieur Emmanuel HENRY, Professeur, et Madame Sabine MONTAGNE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 18 juin 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141698DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Martine ROULET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfant Malades – Centre de médecine moléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8253, intitulée « Institut Necker Enfant Malades – Centre de médecine moléculaire », dont le directeur est Monsieur Xavier NASSIF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Martine ROULET, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Le Directeur d'unité
Xavier NASSIF

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141697DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier NASSIF, directeur de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades – Centre de médecine moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8253, intitulée « Institut Necker Enfants Malades – Centre de médecine moléculaire », dont le directeur est Monsieur Xavier NASSIF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier NASSIF, directeur de l'unité UMR8253, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier NASSIF, délégation de signature est donnée à Madame Martine ROULET, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 18 juin 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Christine AUTANT-MATHIEU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8224, intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane », dont le directeur est Monsieur Xavier GALMICHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine AUTANT-MATHIEU, Directeur de recherche 1^{er} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine AUTANT-MATHIEU, délégation est donnée à Monsieur Pierre GONNEAU, Professeur 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Le Directeur d'unité
Xavier GALMICHE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141692DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8224, intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane », dont le directeur est Monsieur Xavier GALMICHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 de l'unité], à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier GALMICHE, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine AUTANT-MATHIEU, Directeur de recherche 1^{er} classe, et Monsieur Pierre GONNEAU, Professeur 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 17 juin 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

Décision portant délégation de signature à Madame Claire LEGAY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8119 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie, Pathologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8119, intitulée « Centre de Neurophysique, Physiologie, Pathologie », dont le directeur est Monsieur Claude MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claire LEGAY, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire LEGAY, délégation est donnée à Madame Carole SENS, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Le Directeur d'unité
Claude MEUNIER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141688DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR81189 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie et Pathologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8119, intitulée « Centre de Neurophysique, Physiologie, Pathologie », dont le directeur est Monsieur Claude MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MEUNIER, délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGAY, Professeur, et Madame Carole SENS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 17 juin 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141655DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Karine LANINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Karine LANINI, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine LANINI, délégation est donnée à Madame Fatma BEN ABDALLAH, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatma BEN ABDALLAH, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine DUARTE, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine DUARTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannig PAUCHONT, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannig PAUCHONT, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MERALLI, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MERALLI, délégation de signature est donnée à Madame Ourdia HAMMOUM, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ourdia HAMMOUM, délégation de signatures est donnée à Madame Maryline BAJOLLE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryline BAJOLLE, délégation de signatures est donnée à Madame Véronique CHAUVIN, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

Le Directeur d'unité
Pierre-Olivier COURAUD

DEC141653DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, délégation de signature est donnée à Madame Karine LANINI, Ingénieur de recherche, Madame Fatma BEN ABDALLAH, Assistant Ingénieur, Madame Sandrine DUARTE, Ingénieur d'étude, Monsieur Yannig PAUCHONT, Technicien classe exceptionnelle, Madame Patricia MERALLI, Technicien classe exceptionnelle, Madame Ourdia HAMMOUM, Technicien de classe normale, Madame Maryline BAJOLLE, Assistant Ingénieur, et Madame Véronique CHAUVIN, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 10 juin 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141702DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry KIRAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7170 intitulée Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7170, intitulée « Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique », dont la directrice est Madame Dominique MEDA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry KIRAT, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry KIRAT, délégation est donnée à Monsieur Emmanuel HENRY, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry KIRAT et de Monsieur Emmanuel HENRY, délégation est donnée à Madame Sabine MONTAGNE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2014

La Directrice d'unité
Dominique MEDA

DEC141654DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bidaud, directeur de l'unité GDR3072 intitulée Robotique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3072, intitulée Robotique, dont le directeur est M. Philippe Bidaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Bidaud, directeur de l'unité GDR3072, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bidaud, délégation de signature est donnée à M. Yves Germain, Ingénieur d'Etudes 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC141526DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7110, intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, dont la directrice est Anne Abeillé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Viviane Makougni, Technicien de Classe Supérieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Viviane Makougni, délégation est donnée à M. Olivier Bonami, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juin 2014

La directrice d'unité
Anne Abeillé

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141525DR02

Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7110, intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, dont la directrice est Anne Abeillé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Abeillé, délégation de signature est donnée à Mme Viviane Makougni, Technicien de Classe Supérieure, M. Olivier Bonami, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140229DR02 du 20 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juin 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC141657DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8246, intitulée Neurosciences Paris Seine, dont le directeur est M. Hervé Chneiweiss ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Chneiweiss, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Faivre Weber, Responsable administrative, Mme Joanna Diamant-Cabarrus, Gestionnaire UPMC, Mme Catherine Gérard, Gestionnaire co-administrateur Geslab, Mme Barbara Rebecchi, Gestionnaire Interlocutrice INSERM, Mme Caroline Bernard, Gestionnaire Inserm et Mme Sonia Hoareau, Assistant Ingénieur UPMC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision 140826 du 3 mars 2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8066, intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine, dont le directeur est M. Christophe Charle ;

Vu la décision n° 140742INSHS du 11 mars 2014 portant cessation de fonctions de M. Christophe Charle et nommant M. Bruno Belhoste, directeur par intérim de l'UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Pantin, Directrice-adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Pantin, délégation est donnée à Mme Martine Grelot, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mai 2014

Le directeur d'unité
Bruno Belhoste

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Paul Gaudillière pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société (CERMES3)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8211, intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société (CERMES3), dont le directeur est Jean-Paul Gaudillière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Simmat-Durand, MC à l'Université Paris-Descartes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Simmat-Durand, délégation est donnée à Mme Catherine Le Galès, DR1 à l'INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Simmat-Durand et de Mme Catherine Le Galès, délégation est donnée à M. Jean-Guy Gay, IE1 à l'INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 mai 2014

Le directeur d'unité
Jean-Paul Gaudillière

DEC141582DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Paul Gaudillière, directeur de l'unité UMR8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société (CERMES3), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8211, intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société (CERMES3), dont le directeur est Jean-Paul Gaudillière;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul Gaudillière, directeur de l'unité UMR8211, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul Gaudillière, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Simmat-Durand, MC à l'Université Paris-Descartes, Catherine Le Galès, DR1 à l'INSERM, et Jean-Guy Gay, IE1 à l'INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100186DR03 du 19 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 28 mai 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC141563DR03

Décision portant nomination de Mme Karyne Debue aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction du 13 avril 2010 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention au MNHN;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements et nommant Mme Margareta Tengberg en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21 mai 2014 ;

Considérant que Mme Karyne Debue a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le service de la formation des personnels du MNHN du 23 octobre au 16 novembre 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karyne Debue, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements à compter du 22 mai 2014.

Mme Karyne Debue exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Karyne Debue est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2014

La directrice de l'unité
Margareta Tengberg

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son délégué)

DEC141517DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité UPS3674 intitulée BioEmergences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC140758INSB approuvant la création, à compter du 01/01/2014, de l'UPS3674 intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité UPS3674, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine PEYRIERAS, délégation de signature est donnée à Madame Amparo RUIZ-VERA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° **DEC141030DR04** du 01/01/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

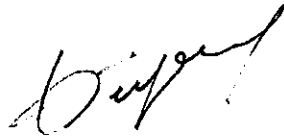
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 mai 2014

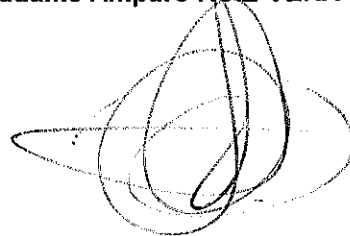


Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Nadine PEYRIERAS



Madame Amparo RUIZ-VERA



DEC141518DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UPS3674 - BioEmergences

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140758INSB approuvant la création, à compter du 01/01/2014, de l'UPS3674 intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Amparo RUIZ-VERA, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC100014DAJ susvisée.

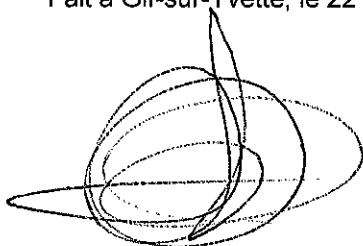
Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

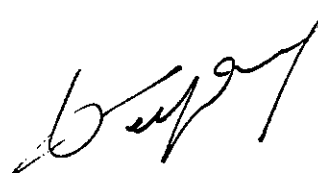
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 mai 2014



Madame Amparo RUIZ-VERA

Madame Nadine PEYRIERAS
Directeur de l'unité n° UPS3674



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC141661DR04

Décision portant délégation de signature à **Monsieur Emmanuel TRIZAC**, directeur de l'unité **UMR8626** intitulée **Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Emmanuel TRIZAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Emmanuel TRIZAC**, délégation de signature est donnée à **Madame Claudine LE VAOU**, technicienne, **Monsieur Thierry JOLICOEUR**, directeur de recherche, et **Monsieur Denis ULLMO**, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° **DEC121407DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

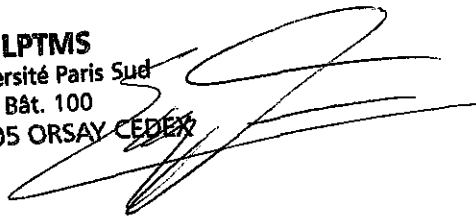
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 juin 2014

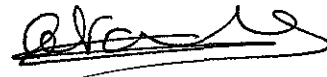


Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

LPTMS
Université Paris Sud
Bât. 100
F - 91405 ORSAY CEDEX



Monsieur Emmanuel TRIZAC



Madame Claudine LE VAOU



Monsieur Thierry JOLICOEUR



Monsieur Denis ULLMO

DEC141665DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8626 - Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Emmanuel TRIZAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claudine LE VAOU, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine LE VAOU, délégation est donnée à Monsieur Thierry JOLICOEUR, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine LE VAOU et de Monsieur Thierry JOLICOEUR, délégation est donnée à Monsieur Denis ULLMO, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 juin 2014

Monsieur Emmanuel TRIZAC
Directeur de l'unité n° UMR8626
LPTMS
Université Paris Sud
Bât. 100
F - 91405 ORSAY CEDEX

Madame Claudine LE VAOU



Monsieur Thierry JOLICOEUR



Monsieur Denis ULLMO



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC141606DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8214 - Institut des sciences moléculaires d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8214 intitulée « Institut des sciences moléculaires d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Bernard BOURGUIGNON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, délégation est donnée à Madame Annie LE GAL, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART et de Madame Annie LE GAL, délégation est donnée à Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mai 2014

Monsieur Bernard BOURGUIGNON
Directeur de l'unité n° UMR8214

Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART

Madame Annie LE GAL

Madame Bernadette ROME

DEC141605DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8214 intitulée « Institut des sciences moléculaires d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Bernard BOURGUIGNON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bernard BOURGUIGNON**, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directrice de recherche, Madame Annie LE GAL, ingénieure d'études, et Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° **DEC133305DR04** du 01/01/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mai 2014

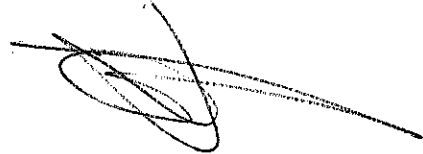


Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

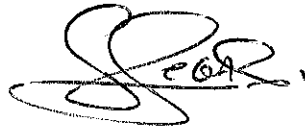
Monsieur Bernard BOURGUIGNON Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART



Madame Annie LE GAL



Madame Bernadette ROME



Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° DEC100014DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Stéphane LAIGLE, ingénieur de recherche, responsable du service patrimoine et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique JOLIER, assistante ingénieure, responsable du pôle ressources financières de la délégation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 6 : La présente décision abroge la décision n° DEC141306 du 1^{er} avril 2014.

Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 mai 2014



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC141453DR05

Décision portant délégation de signature à M. Shahragim Tajbakhsh, à Mme Sandra Thomazo, Mme Mélanie Weigel, à Mme Catherine Houy-Lemaire, et à Mme Sylvia Putak pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le Directeur est Monsieur François Schweisguth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Shahragim Tajbakhsh, Professeur de l'institut Pasteur, à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire-adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion, et à Mme Sylvia Putak, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC132670DR05 du 02 septembre 2013 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2014

Le directeur d'unité
François Schweisguth

DEC141452DR05

Décision portant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité URA2578 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le Directeur est Monsieur François Schweisguth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Schweisguth, directeur de l'unité URA 2578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schweisguth, délégation de signature est donnée à M. Shahragim Tajbakhsh, Professeur de l'institut Pasteur, à Mme Sandra Thomazo, IE2 de l'Institut Pasteur, Mme Mélanie Weigel, AI, Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Sylvia Putak, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132288DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 mai 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC141520IN2P3

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe CAVELIER aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire

LE DIRECTEUR D'INSTITUT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

Vu le décret n° 85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu la décision DEC00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, délégation est donnée à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1er à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 3

La présente décision, qui prend effet à compter du 01/06/2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'institut
Jacques MARTINO

DEC141469DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts de l'association « LYONBIOPOLE » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la facture n°2012/11/09-406 du 9 novembre 2012 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « LYONBIOPOLE » ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « LYONBIOPOLE » au titre des années 2013 et 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Alain Fuchs

DEC141631DR07

Décision portant délégation de signature à M. Vianney DEQUIEDT, directeur par intérim de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur par intérim est M. Vianney DEQUIEDT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Vianney DEQUIEDT, directeur par intérim de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vianney DEQUIEDT, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Araujo-Bonjean, Chargée de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC133316DR07 du 1er décembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 22 mai 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141691DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jan TRAAS, directeur de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et développement des plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667, intitulée Reproduction et développement des plantes, dont le directeur est M. Jan TRAAS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jan TRAAS, directeur de l'unité UMR5667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jan TRAAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Teva VERNOUX, Directeur de recherche, à Madame Gwyneth INGRAM, Chargée de recherche, et à Madame Laetitia PAYET, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131091DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 17 juin 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141671dr08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DE VIRON, Directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnements et Sociétés » - LIENSs par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision DEC141444INEE du 05 juin 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier DE VIRON, directeur par intérim de l'unité UMR7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE VIRON, délégation de signature est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des universités, directrice-adjointe, à Mme Nathalie LONG, Chargée de Recherche, directrice-adjointe et à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140582DR08 du 10 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 juin 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC141672dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marianne GRABER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision DEC141444INEE du 05 juin 2014 2013 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER, délégation est donnée à Mme Nathalie LONG, Chargée de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER et de Mme Nathalie LONG, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 12 juin 2014

Le Directeur d'unité par intérim
Olivier DE VIRON

DEC141545DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Muller, directrice de l'unité UPR3572 intitulée ICT – Immunopathologie et chimie thérapeutique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC112627DAJ. du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC122894DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3572, intitulée *ICT – Immunopathologie et chimie thérapeutique*, dont la directrice est Mme Sylviane Muller ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane Muller, directrice de l'unité UPR3572, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Muller, délégation de signature est donnée à Mme Danièle Haegel [IR-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

La décision n° 130218DR10 du 17 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2014.

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

Sylviane Muller :

Danièle Haegel :

DEC141549DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'unité UPR3572 intitulée ICT – Immunopathologie et chimie thérapeutique pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122894DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3572, intitulée *ICT – Immunopathologie et chimie thérapeutique*, dont la directrice est Mme Sylviane Muller.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Danièle Haegel**, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹. **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Strasbourg, le 26 mai 2014**

**La directrice d'unité
Sylviane Muller**

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141003DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité FR3515 intitulée Fabri de Peiresc par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n°122740DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité FR 3515, intitulée « Fédération de recherche en Mécanique-Energétique », dont le directeur est Alain POCHEAU ;

Vu la décision n° 133405INSIS du 23/01/14 nommant M. Olivier POULIQUEN directeur de la fédération de recherche à compter du 01/04/14 et modifiant l'intitulé de la FR3515 en « Fédération de recherche Fabri de Peiresc »;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité FR3515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

La décision n° 122669DR12 du 08/10/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 avril 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : O. Pouliquen

Signature :

Paraphe :

DEC141281DR12

Décision portant délégation de signature à M. Mustapha OULADSINE, directeur de l'unité UMR7296 intitulée *Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7296, intitulée « Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes », dont le directeur est Mustapha OULADSINE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mustapha OULADSINE, directeur de l'unité UMR7296, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Mustapha OULADSINE**, délégation de signature est donnée à Mme Nadine LATTANZIO, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120476DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 avril 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : M. OULADSINE

Signature :

Paraphe :

La délégataire :

Nom : N. LATTANZIO

Signature :

Paraphe :

DEC141308DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Suzanne DE CHEVEIGNE, directrice de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias, dont la directrice est Mme Suzanne DE CHEVEIGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Suzanne DE CHEVEIGNE, directrice de l'unité UMR8562, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Suzanne DE CHEVEIGNE**, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MARTIAL, chargée de recherche, M. Stéphane DURAND, maître de conférences, et Lydie PERRIN-OBERT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} pour les engagements inférieurs à 2000 €.

Article 3

La décision n° 122678DR12 du 09/10/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15 avril 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

La Directrice :

Nom : S. De CHEVEIGNE
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom : A. MARTIAL	Nom : S. DURAND	Nom : L. PERRIN-OBERT
Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

DEC133291DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale (circonscription Languedoc-Roussillon)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu le projet de convention portant renouvellement de l'unité mixtes de recherche n° 3145 – SYSDIAG : modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 3145 – SYSDIAG : modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

ALAIN FUCHS

DEC141568DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Languedoc-Roussillon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Languedoc Roussillon;

Vu le projet d'acte de résiliation du bail emphytéotique entre le CNRS et la SNI (Font Romeu);

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription du Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de résiliation du bail emphytéotique entre le CNRS et la SNI (Font Romeu).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2014

Alain Fuchs

DEC141579DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Aquitaine »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu le projet de mandat conclu entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Aquitaine », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le mandat conclu entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juin 2014

Alain Fuchs



Délégation Paris Michel-Ange

DEC141627DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe BAPTISTE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 1333093DAJ du 17 décembre 2013 portant nomination de Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, Directrice de cabinet du Président du CNRS ;

Vu la décision n°141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de Monsieur Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science du CNRS à compter du 2 juin 2014;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Philippe BAPTISTE**, directeur général délégué à la science du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée à la science, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BAPTISTE, délégation est donnée à **Madame Marie-Hélène BEAUVAIS**, Directrice de cabinet du Président du CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BAPTISTE et de Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée à **Madame Kadiatou MATRAS**, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er} ci-dessus

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juin 2014

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC141612DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n°85-218 du 13 février 1985 créant l'institut national des sciences de l'univers du CNRS, son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100213DAJ du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de Mme Sylvie Cencigh aux fonctions de responsable du service des personnels INSU ;

Vu la décision DEC111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'INSU ;

Vu la décision DEC133315DAJ du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Pierrick Roberge aux fonctions d'adjoint au directeur adjoint administratif de l'INSU ;

Vu la décision DEC141610DAJ portant nomination de Mme Pascale Delecluse aux fonctions de directrice de l'institut national des sciences de l'univers ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite des missions de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) fixées par l'article 1^{er} du décret n°85-218 du 13 février 1985 susvisé, délégation est donnée à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

C) SUBVENTION

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 € et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 € ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 €.

D) PARTENARIAT

- les accords et les conventions nationaux et internationaux conclus avec un ou plusieurs partenaires académiques publics ou privés, dont les programmes de recherche impliquent plusieurs unités rattachées à l'INSU et relevant de plusieurs délégations régionales ;
- les actes et conventions relatifs aux programmes financés par la Commission Européenne concernant les grandes infrastructures de recherche et relatifs à la coordination européens de programme nationaux ;
- les actes et les conventions relatifs à la gestion scientifique, administrative et financière des programmes de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dont est chargé l'INSU en application des conventions entre l'ANR et le CNRS pour le compte de l'INSU conclues respectivement les 8 novembre 2005, 18 décembre 2006 et 5 novembre 2007 ;
- les actes pris en application du protocole d'accord conclu entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'INSU :
 - les conventions de recettes ;
 - les décisions et les conventions relatives au recrutement à la gestion des personnels contractuels de l'INSU/CNRS relevant du protocole d'accord INSU/CNRS pour le compte de l'INSU.
- les accords spécifiques pris en application de l'article 4 de l'accord-cadre de coopération scientifique conclu entre le CNRS et le CNES le 16 juillet 2013.

E) GESTION DES MOYENS NATIONAUX DE L'INSU

- les décisions et les conventions nécessaires à la gestion et la maintenance des moyens nationaux de l'INSU, tels que la flotte de navires et d'avions ;

- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime et de l'aviation civile affectés aux moyens nationaux de l'INSU ;

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues à l'INSU dans le cadre de l'utilisation de ses moyens nationaux.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Delecluse, directrice de l'institut national des sciences de l'univers, délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à M. Pierrick Roberge, adjoint à la directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} E, concernant la flotte navale de l'INSU.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à Mme Sylviane Chapelet, responsable du service budget et finances, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} relevant du domaine de compétence du service des affaires financières.

Art. 6. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à Mme Sylvie Cencigh, responsable du service des personnels de l'INSU, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} relevant du domaine de compétence du service des personnels de l'INSU.

Art. 7. - La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2014 et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Alain Fuchs

DEC141669DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Vallée, directeur par intérim de l'institut de Physique

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC122449DAJ du 1^{er} octobre 2012 portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique (INP) ;

Vu la décision DEC141668DAJ portant nomination de M. Fabrice Vallée aux fonctions de directeur par intérim de l'institut de Physique (INP) ;

DECIDE:

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Fabrice Vallée, directeur par intérim de l'institut de Physique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Vallée, directeur par intérim de l'institut de Physique, délégation est donnée à M. Lyasid Hammoud, directeur adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 - La décision DEC140824DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Jean-François Pinton, directeur de l'institut de Physique, est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2014

Alain Fuchs

DEC141559DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Beuzit, chargé de mission à l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133398INSU du 17 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Luc Beuzit aux fonctions de chargé de mission à l'INSU ;

Vu le projet de bail emphytéotique conclu entre la commune Le Devoluy et le CNRS portant sur différentes parcelles sises sur la commune Le Devoluy ;

Vu le projet de bail emphytéotique conclu entre M. Guy Serres, M. Roger Serres et le CNRS portant sur une parcelle sise sur la commune Le Devoluy ;

Vu le projet de contrat de sous-location conclu entre l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Jean-Luc Beuzit, chargé de mission à l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le bail emphytéotique conclu entre la commune Le Devoluy et le CNRS, le bail emphytéotique conclu entre M. Guy Serres, M. Roger Serres et le CNRS, et le contrat de sous-location conclu entre l'IRAM et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juin 2014

Alain Fuchs

DEC141554INSHS

**Décision portant modification des instituts de rattachement de l'UMR 6049
"Théoriser et modéliser pour aménager (ThéMA)"**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'UMR6049 "Théoriser et modéliser pour aménager " ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er juin 2014, les instituts de rattachement de l'unité susvisée sont les suivants :

Instituts de rattachement : Institut des Sciences humaines et sociales

Institut secondaire : Institut écologie et environnement

UMR n° 6049

Intitulé : Théoriser et modéliser pour aménager

Directeur : M. Jean-Christophe Foltete, professeur

Section : 39

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141349INC

Portant modification de la décision n°122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;
Vu la décision n°122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;
Vu la convention de renouvellement de la fédération de recherche n° 3050 entre le CNRS et les partenaires ;
Vu l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1er :

A l'article 2 de la décision n°122740DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°3050 intitulée «Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

– Remplacer : « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs »

– Par : « Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs »

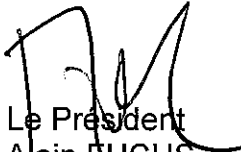
– Remplacer : « Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE DE LYON 1, ENS LYON, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, CEA »

– Par : « Partenaires : UNIVERSITE DE LYON 1, ENS LYON, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE DE BORDEAUX 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE BORDEAUX SEGALEN, CEA, INSERM, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, ENS PARIS »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **03 JUIN 2014**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC133482INSU

Décision portant création de l'unité mixte de service n°3667 intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3667 intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées », est créée, à compter du 01 janvier 2014 jusqu'à la date d'échéance de la convention de site en cours soit au 31 décembre 2015, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : INSU

Délégation : Midi-Pyrénées

Etablissement(s) partenaire(s) : Université Paul Sabatier ; Institut National Polytechnique de Toulouse ; Institut National des Sciences appliquées de Toulouse ; Université de Toulouse.

Instituts secondaires : INSMI, INSIS, INS2I, INP, INEE, INC.

Sections : 19, 02, 29, 30.

Article 2 : Nomination

M. Boris DINTRANS, Directeur de Recherche au CNRS est nommé directeur de cette unité mixte de service pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC141468INSHS

Décision portant renouvellement, changement d'adresse et nomination du directeur de l'unité de service et de recherche n°3140 intitulée « Institut français d'études sur l'Asie centrale » (IFEAC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service ;

Vu l'accord cadre entre le ministère des affaires étrangères et le CNRS définissant des unités mixtes instituts français à l'étranger (UMIFRE) du 7 février 2012 ;

Vu l'accord du ministère des affaires étrangères ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur scientifique de l'InSHS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Renouvellement

L'unité de service et de recherche (USR) intitulée « Institut français d'études sur l'Asie centrale » (IFEAC), n°3140 est renouvelée à compter du 1^{er} février 2013.

Institut : InSHS

Délégation : Paris Michel-Ange

Sections : 38, 32 et 40.

Article 2 – Locaux

L'unité dispose de locaux sis :

Panfilova 153

720040 Bichkek, Kirghizstan

Article 3 – Nomination

A compter de cette même date, Monsieur Olivier Ferrando, chercheur du MAE, est nommé directeur de l'USR n°3140.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Le président

Alain Fuchs

DEC141450INEE

Décision portant modification de la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis des directeurs des instituts concernés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 1er, concernant le GDR n°3658, les termes :

« Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences biologiques (INSB) » sont ajoutés.

Article 2

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014, et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC141633DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UPS3611,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS3611 à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014. La liste des électeurs est annexée à la présente décision.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs durant le mandat, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifié de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **07 JUIN 2014**

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

DEC141601DR14

**Décision relative au tarif des produits de la plateforme de chimie de l'USR3505
Intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°140815DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de La plateforme de Chimie appliqués par l'ITAV - USR3505 sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Cette décision abroge la décision tarifaire N°131804DR14 du 30 mai 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 juin 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

TARIFICATION DE LA PLATEFORME DE CHIMIE de l'ITAV

tarifs mai 2014

Tous les tarifs sont donnés HT

Appareil	Mode de facturation	Interne	Public	Privé
SLT (synthèse parallèle)	Par heure d'utilisation	10,00 €	20,00 €	50,00 €
SWave (synthèse sous μ -ondes)	Par réaction irradiée	3,00 €	6,00 €	15,00 €
CombiFlash (purification par chromatographie)	Par colonne utilisée			
	4-20 g	5,50 €	12,00 €	30,00 €
	40 g	8,00 €	18,00 €	45,00 €
LC et LC/MS	80-120 g	14,00 €	30,00 €	75,00 €
	Par injection			
	Infusion	2,00 €	5,00 €	15,00 €
	Analyse UPLC	3,00 €	8,00 €	25,00 €
Biomek (Automate de pipetage)	Analyse HPLC-MS	5,00 €	14,00 €	42,00 €
	Purification	10,00 €	28,00 €	84,00 €
Biomek (Automate de pipetage)	Par heure d'utilisation*	10,00 €	15,00 €	40,00 €
BIAcore 3000	Par heure d'utilisation**	7,50 €	15,00 €	35,00 €

* Coût des pointes robotiques en sus:

Type de pointes	Coût d'une boîte, HT
P20	6,00 €
P50	6,00 €
P250	6,00 €
P1000	40,00 €

** Coût des Chips en sus:

Type de Chip	Coût d'une Chip, HT
CM5	155,00 €
SA	270,00 €
CM4	180,00 €
Au	160,00 €

DEC141623DR14

Décision relative aux tarifs des produits de la plateforme d'imagerie de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°140815DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs appliqués de la plateforme d'imagerie par l'ITAV - USR3505 sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Cette décision abroge la décision tarifaire N°130777DR14 du 27 février 2013 et N°132901DR14 du 02 octobre 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 02 juin 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

TARIFICATION DE LA PLATEFORME D'IMAGERIE - ITAV

Prix de l'heure d'utilisation (€ HT)

mai-14

Appareil	ITAV et pépinière CPP	Secteur Public	Secteur Privé
Confocal (tarif jour)	18,00	31,50	63,00
Confocal (tarif nuit et weekend)	3,50	6,00	12,00
Multiphoton (tarif jour)	18,00	40,00	80,00
Multiphoton (tarif nuit et weekend)	3,50	7,50	15,00
SPIM	6,50	30,50	61,00
Macrofluor	0,50	3,00	6,00
DM5000	0,50	3,00	6,00
ARRAYSCAN	15,00	46,27	84,00
Vidéomicroscope	0,50	8,00	16,00
Traitement analyse d'image - stations seules	9,00	9,00	18,00
Traitement analyse d'image - accompagné	33,33	42,33	84,67
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 1 plaque	24,00	83,00	166,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 2 plaques	24,00	87,50	175,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 3 plaques	24,00	92,00	184,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 4 plaques	24,00	96,50	193,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 5 plaques	24,00	101,50	203,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 6 plaques	24,00	106,00	212,00

DEC141711DR01

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7116,

DECIDE :

Article 1er : Objet

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'unité UMR7116 est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- 2 membres nommés ;
- 6 membres élus :
 - 4 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 2 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine le, **19 JUIN 2014**

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

DEC141662DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7234, intitulée Centre d'Economie de Paris Nord – CEPN

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR7234, intitulée Centre d'Economie de Paris Nord - CEPN.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7234, intitulée Centre d'Economie de Paris Nord - CEPN.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 juin 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC141663DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR125 intitulée Surface du Verre et Interfaces (SVI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation l'unité UMR125 intitulée Surface du Verre et Interfaces (SVI),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR125 intitulée Surface du Verre et Interfaces (SVI),

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 juin 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC141664DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC131530IN2P3 du 4 juin 2013 portant création de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 juin 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC141608DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7539 intitulée Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7539 intitulée Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA);

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7539 intitulée Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA),

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 5 membres nommé ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 juin 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavalier

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherches critiques sur le droit (CeRCriD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherches critiques sur le droit ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5137.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - Collège chercheurs / enseignants-chercheurs : 9 élus
 - Sous-collège PR/DR : 2
 - Sous-collège MCF/CR : 4
 - Sous-collège Doctorants/Post-doctorants : 3
 - Collège IT/BIATOSS : 1 élu
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 mai 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Rhône Auvergne

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS modifiée par la décision n°DEC121283DRH du 11 avril 2012 ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure Délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de membres représentant l'administration au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaires

M. Arnaud Eyraud (MOY700)
Mme Nathalie Manin (MOY700)

- En tant que suppléants

M. Mathieu Montibert (MOY700)
M. Jacques Saussol (MOY700)

Article 2

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de la délégation régionale au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : Mme Céline Guillermoz
- En tant que suppléant : Mme Stéphanie Maieiro

Article 3

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de l'UMR 5256 IrceLyon au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : Mme Marie-Laure Venditti

Article 4

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de l'UMR5280 Institut des Sciences Analytiques au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : Mme Valérie Fromentèze
- En tant que suppléant : Mme Evelyne Legros

Article 5

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers d'IRSTEA au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : Mme Adeline Dubost
- En tant que suppléant : M. Jean-Pierre Dalleau

Article 6

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de l'Université Lyon 1 au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : M. Christophe Morell
- En tant que suppléant : M. Henry Chermette

Article 7

Mme Christine Lucas est désignée en qualité de membre nommé par le délégué régional au comité de gestion du restaurant.

Article 8

Le mandat des membres titulaires et suppléants est fixé à trois ans.

Article 9

Cette décision, diffusée au bulletin officiel du CNRS, sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

Fait à Villeurbanne, le 27 mai 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5667 intitulée Reproduction et Développement des Plantes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5667.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-Chercheurs : 4
 - Sous-collège permanents : 2*
 - Sous-collège non permanents : 2*
 - Collège ITA : 4
 - Sous-collège permanents : 3*
 - Sous-collège non permanents : 1*
- 6 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 5 décembre 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12 juin 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC141522INP

Décision portant modification de la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 1 de la décision susvisée est modifié, concernant l'UMI n°3654 rattachée à l'INP, comme suit :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n°3654

Intitulé : Merlion MajuLab

Directeur : M. Christian MINIATURA, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Berthold-Georg ENGLERT, professeur

Partenaires : UNIVERSITE NATIONALE DE SINGAPOUR, UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE DE NANYANG, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 2, 3, 4, 5, 6

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président,
Alain FUCHS

DEC141694INSHS

Décision portant création d'un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°111254DAJ du 8 juillet 2011, relative à la délégation de signature de Monsieur Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31-90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Conformément à l'article 1^{er} de la décision n° 31/90 du 9 février 1990 susvisée, l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet » est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance (COS), dont la composition est la suivante :

1°) Membres de droit :

- le directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ou son représentant ;
- le délégué régional Paris Ile-de-France Ouest et Nord, ou son représentant.

2°) Membres nommés par le Président :

- en qualité de représentants des utilisateurs de l'unité de service :
 - le directeur de l'UMR 7217, Centre de Recherche Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) ou son représentant ;
 - le directeur de l'UMR 8582, Groupe Société, Religions, Laïcités (GSRL) ou son représentant ;
 - la directrice de l'UMR 7023, Structures Formelles du Langage (SFL) ou son représentant.

- en qualité de personnalités extérieures :
 - Monsieur Jean-Louis GUILLERON, coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information ;
 - Madame Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

3°) Membre représentant les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique :

Est nommée, pour la durée de son mandat, en qualité de représentante de la section 35 du Comité national de la recherche scientifique :

- Madame Habiba BERKOUN.

4°) La directrice de l'UPS 2776 ainsi que deux membres élus pour quatre ans par le conseil de laboratoire de l'unité propre de service :

- Madame Isabelle DEAN-ROUQUET, en sa qualité de directrice de l'UPS2776 ;
- Monsieur Pascal TANSKI, assistant maintenance et travaux ;
- Madame ESLINE-ACCETTELLA, designer arts graphiques / ingénieur audiovisuel multimédia.

La directrice de l'UPS 2776 ainsi que les deux membres élus assistent aux séances du COS avec voix consultative.

Art. 2 – Madame Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, est nommée aux fonctions de présidente du comité d'orientation et de surveillance, pour la durée du mandat de l'UPS 2276.

La présidente du COS peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont elle juge la présence utile.

Art. 3 – Le COS exerce les compétences fixées à l'article 2 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Son fonctionnement est régi par les articles 6 à 8 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et
sociales,

Patrice Bourdelais

DEC141745SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. BAPTISTE (Philippe), aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 1 : « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »
1 siège - Collège électoral A1

Section 2 : « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »
1 siège - Collège électoral B2

Section 3 : « Matière condensée : structures et propriétés électroniques »

1 siège - Collège électoral B1

Section 9 : « Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique »

1 siège - Collège électoral C

Section 10 : « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »

1 siège - Collège électoral C

Section 16 : « Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique »

1 siège - Collège électoral C

Section 19 : « Système Terre : enveloppes superficielles »

1 siège - Collège électoral B1

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »

1 siège – Collège électoral B1

1 siège – Collège électoral C

Section 33 : « Mondes modernes et contemporains »

1 siège - Collège électoral A1

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

1 siège - Collège électoral A1

1 siège – Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 siège - Collège électoral A1

1 siège - Collège électoral A2

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - Collège électoral A1

Article 2

Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **17 septembre 2014 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 25 JUIN 2014

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

DEC141072INSU

Décision portant ajout des partenaires de l'unité mixte de service (UMS) n°3281 intitulée « Observatoire des sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°122739DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de service et notamment renouvellement de l'unité mixte de service n°3281 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'accord du directeur de l'Institut des sciences de l'Univers.

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1 janvier 2013, l'Ifremer et le CNAM deviennent partenaires de l'unité mixte de service susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2014

Le Président
Alain FUCHS